



EN AFRIQUE
COMME AILLEURS
PAS DE DÉMOCRATIE
SANS ALTERNANCE !



TOURNONS LA PAGE

Auteurs : Ce rapport est l'œuvre collective d'une dizaine d'auteurs, en France et en Afrique (Jean-Marc Bikoko de Dynamique Citoyenne, Christophe Courtin, Laurent Duarte, Bernard Gondouin de Peuples Solidaires – Action Aid, Brice Mackosso de Justice et Paix Pointe Noire, Régis Marzin, Jean Merckaert, Marc Ona de Brainforest, Samuel Pommeret du CCFD-Terre Solidaire, Eve Rodot et Marina Bellot du Secours Catholique / Caritas France), sous la coordination de Jean Merckaert, rédacteur en chef de la Revue Projet.

Il a grandement bénéficié de la relecture attentive et des commentaires avisés d'une trentaine de personnes du monde associatif de France, de Belgique, du Gabon, du Congo Brazzaville, du Togo, du Cameroun, du Burkina, de RDC.

Le rapport et les recommandations qu'il contient sont l'expression d'un large consensus des organisations qui participent à «Tournons la page ». Chacune de ces organisations, toutefois, avec sa sensibilité propre, aurait sans doute formulé un peu différemment les éléments de contexte.

Maquette et graphismes : Guillaume Seyral

Charte graphique : Entrez-sans-frapper

Édité par le Secours Catholique / Caritas France
106, rue du Bac 75007 Paris

Imprimeur : Wagram éditions

Date de parution : avril 2015

Contact : afrique.democratie@secours-catholique.org



RÉSUMÉ

Le monde s'était habitué à regarder l'Afrique comme un lieu indistinct de populations passives, à secourir ou à exploiter. De longue date, et dans chaque pays, les aspirations démocratiques y sont vives, mais on les passait sous silence, à l'instar des manifestations réprimées au Togo en 2005, au Cameroun en 2008, en Ouganda en 2011. Après les mobilisations victorieuses au Sénégal (2012), au Burkina Faso (2014), en République démocratique du Congo (janvier 2015), le monde devra l'entendre : **les citoyens d'Afrique veulent tourner la page des régimes autoritaires. Et prendre leur destin en main.**

88% des Togolais et 87 % des Gabonais n'ont jamais connu qu'une seule famille au pouvoir... Pourtant ils ne vivent pas dans une monarchie ! Si de nombreux pays d'Afrique souffrent de l'absence d'alternance, ce n'est pas une question de culture, comme voudraient le faire croire les dictateurs. Ce sont des systèmes politiques organisés autour de l'accaparement du pouvoir et des richesses. Dans ce système, qui profite aux dirigeants en place et à leur clientèle, mais aussi à bien des États et des investisseurs étrangers, **la population est prise en otage. Leur libération doit devenir la tâche de tous.**

Si les coups d'Etat militaires sont, désormais, unanimement condamnés par la communauté internationale, l'Afrique en connaît d'autres qui ne disent pas leur nom. **Quand un régime se maintient au pouvoir au mépris du principe d'alternance prévu dans les textes, ce sont de véritables putschs contre les institutions, à reconnaître et à sanctionner comme tels.**

Prétendre démocratiser des régimes autoritaires par d'amicales pressions étrangères relève, au mieux, de l'illusion. Car la démocratie est affaire de conquête. Un peu partout au sud du Sahara, les sociétés civiles l'ont compris, manifestant, parfois au péril de leur vie, une soif irrépressible de liberté. Voilà les démocrates qu'il nous revient, en Afrique comme en Europe, de soutenir et de protéger.

SOMMAIRE

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'INSÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT PAR LA DÉMOCRATIE	5
DES PAYS PRIS EN OTAGE	8
MÉTHODOLOGIE	10
L'EXCEPTION AFRICAINE ?	11
L'EXASPÉRATION MONTE	12
UN AIR DE FAMILLE	12
L'HISTOIRE N'ÉTAIT PAS ÉCRITE D'AVANCE	13
OTAGES AUSSI D'INTÉRÊTS EXTÉRIEURS	15
LA LIGNE ROUGE DES COUPS D'ÉTAT CONSTITUTIONNELS	16
QUELS SONT LES PAYS MENACÉS PAR UN COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL ?	16
LE COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL, UNE COUTUME ?	17
LA CONSTITUTION, UN TOTEM ?	18
PAS DE STABILITÉ SANS DÉMOCRATIE, PAS DE DÉMOCRATIE SANS ALTERNANCE	18
D'ABORD NE PAS NUIRE	19
COMMENT RÉAGIT L'EUROPE ?	20
ET L'UNION AFRICAINE ?	22
ET LES ETATS-UNIS ?	23
FAIRE DES « COUPS D'ETATS CONSTITUTIONNELS » UNE LIGNE ROUGE DE LA DIPLOMATIE INTERNATIONALE	23
LES SOCIÉTÉS CIVILES ÉCRIVENT L'HISTOIRE	24
UNE LONGUE HISTOIRE DE RÉSISTANCE	24
CRISTALLISATION	24
« LA NOUVELLE GÉNÉRATION VEUT EN FINIR AVEC LA FATALITÉ »	26
L'ALLIANCE DES SOCIÉTÉS CIVILES	27
NOS RECOMMANDATIONS	30
AUX DIRIGEANTS AFRICAINS	30
À L'UNION AFRICAINE, À L'UNION EUROPÉENNE ET À LEURS ETATS MEMBRES	30
AUX CANDIDAT(E)S QUI SOUHAITENT INCARNER L'ALTERNANCE	32
L'APPEL « TOURNONS LA PAGE »	33
LES SIGNATAIRES	35

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'INSÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT PAR LA DÉMOCRATIE¹



MICHAEL ZIMSTEIN / AGENCE VU

Au plan international, trois discours dominant quand il est question de l'Afrique subsaharienne. On la présente alternativement comme le réservoir de croissance et de matières premières de l'économie mondiale, comme un foyer d'instabilité planétaire, ou encore comme la victime expiatoire de tous les maux de notre humanité. L'Afrique, il faudrait s'y enrichir, s'en protéger ou la secourir. Dans ce triptyque, les populations disparaissent. Leurs aspirations, leurs désaccords politiques, leurs intérêts, leurs projets, leurs rêves, les spécificités de chaque pays ? Il n'en n'est pas question.

Encouragée par le vaste mouvement démocratique qui a débouté A. Wade au Sénégal en 2012, la révolution burkinabé est venue apporter, fin octobre 2014, un cinglant démenti à ces visions éculées. En lançant, le 15 octobre 2014, 27 ans après l'assassinat de Thomas Sankara et le coup d'État militaire de Blaise Compaoré, l'appel « Tournons la page ! », des dizaines d'intellectuels, artistes, et associations d'Afrique et

d'Europe, ont senti souffler le vent de l'Histoire. Ils ont voulu apporter leur soutien à tous ceux qui se levaient, notamment la jeunesse, au Faso et ailleurs, pour reprendre leur destin en main. En janvier 2015, c'est Joseph Kabila qui était contraint de renoncer à ses manœuvres dilatoires pour se pérenniser au pouvoir devant la mobilisation des jeunes Congolais. Quelles leçons tirer de ces mouvements ?

La soif de démocratie et d'un Etat de droit est universelle. Et incompressible. Le monde s'était accoutumé à ce qu'en Afrique, le pouvoir soit tenu de main de fer par les mêmes dirigeants ou leurs descendants depuis 50 ans. Certains y voyaient une garantie de stabilité, nécessaire à leurs affaires, ou encore un particularisme culturel – la nécessité d'hommes forts serait la marque d'une « démocratie à l'africaine ». Et l'on passait sous silence les mouvements sociaux et politiques qui, un peu partout, s'organisaient contre la confiscation du pouvoir et des richesses. Qui se souvient en effet qu'en

¹ Ce texte introductif s'inspire largement d'un article de Jean Merckaert et Marc Ona, « Afrique : la démocratie ou le chaos », *Altermondos*, décembre 2014.

Election présidentielle en Côte d'Ivoire

2005, plus de 500 Togolais ont perdu la vie en protestant contre la succession dynastique de la famille Gnassingbé, tout comme au moins 139 Camerounais en février 2008, pour avoir contesté la modification constitutionnelle permettant à Paul Biya de rester au pouvoir à vie ? Or les régimes en question – au même titre que ceux de Cuba, de Corée du Nord ou d'Asie centrale - sont bel et bien des archaïsmes. C'est ainsi qu'ils apparaissent aux yeux des Africains : plus de la moitié des Togolais, des Gabonais, des Tchadiens, des Congolais, des Burundais, des Ougandais, des Angolais, des Zimbabwéens, des Camerounais... n'ont jamais connu qu'un seul homme ou une seule famille au pouvoir !

La démocratie ne s'exporte pas, elle se conquiert.






Qui a renversé le dictateur Compaoré ? Non pas les interventions occidentales, mais un million de manifestants, pour la plupart jeunes et sans affiliation partisane, désireux de faire le ménage à la tête de l'État, à coups de « Balai citoyen », cette large mobilisation galvanisée par des chanteurs en vogue, ou au sein de mouvements structurés de plus longue date comme l'Organisation Démocratique de la Jeunesse. Des jeunes conscients de leurs responsabilités – eux qui s'employaient à nettoyer la ville dès le lendemain de la Révolution. En janvier 2015, qui a obligé Joseph Kabila à reculer après sa tentative de suspendre la

tenue de l'élection prévue en 2016 à un recensement qui aurait opportunément repoussé l'échéance de quelques années ? La rue, encore et toujours. Au prix du sang (43 morts à Kinshasa et d'autres dans le reste du pays) et d'une répression qui se poursuit, hélas.


On ne joue pas avec la Constitution. La charte fondamentale d'un pays n'est pas gravée dans le marbre, mais c'est elle qui garantit la stabilité des institutions et qui doit protéger le peuple contre les tentations de confiscation du pouvoir. Toute modification doit procéder de la volonté du peuple. Au Burkina, la modification de l'article 37 voulue par Compaoré n'avait d'autre objectif que son maintien au pouvoir. En disant non au putsch constitutionnel, Sénégalais et Burkinabès ont envoyé un signal clair à tous ceux qui voudraient conserver le pouvoir au mépris de la Constitution (ou, pour le Togo, de l'Accord politique global signé en 2006). A Kinshasa, les Congolais ont affirmé haut et fort que les stratégies de contournement de l'alternance prévue dans les textes n'étaient pas davantage acceptables. Tous, ils invitent aussi ceux qui se sont déjà rendu coupables de coups d'État constitutionnels – au Cameroun, au Gabon, à Djibouti, en Ouganda, en Guinée équatoriale ou au Tchad - à revenir aux textes antérieurs qui prévoyaient des limitations de mandat. À l'Union africaine et à la communauté internationale de faire désormais de


2012-2017 : SIX ANNÉES DÉCISIVES


PLUS DE LA MOITIÉ DES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE VONT ÉLIRE LEUR PRÉSIDENT ENTRE 2015 ET 2017.

-  MASCARADE CONSTATÉE OU PRÉVISIBLE (PAS DE LIMITATION DE MANDATS)
-  ALTERNANCE DANS LE RESPECT DE LA CONSTITUTION
-  MOBILISATION CITOYENNE POUR L'ALTERNANCE
-  RISQUE DE « COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL »
-  INCERTITUDE SUR LA DATE DU SCRUTIN

 **AVRIL : ALGÉRIE**
Bouteflika réélu avec 81,5% pour un 4ème mandat

 **NOVEMBRE : NAMIBIE**
Hifikepunye Pohamba quitte le pouvoir après deux mandats, conformément à la Constitution. Son Premier ministre Hage Geingob lui succède.

 **JUIN : MAURITANIE**
Mohamed Ould Abdelaziz réélu avec 81,9% à l'issue d'une mascarade boycottée par l'opposition

 **15 AVRIL : TOGO**
Faure Gnassingbé se représente à la présidentielle au mépris de l'Accord de Politique Global (APG) de 2006 qui limite le nombre de mandats.

2012


2013


2014


2015


DÉCEMBRE : MADAGASCAR
Hery Rajaonarimampianina élu avec 53,5 %.

AOÛT : MALI
Élection express de règlement de conflit, Ibrahim Boubacar Keïta élu avec 77,6%.

 **FÉVRIER : SÉNÉGAL**
Après avoir effectué deux mandats, Abdoulaye Wade perd la présidentielle face à Macky Sall. Sa candidature pour un troisième mandat, jugée anticonstitutionnelle par beaucoup, s'est heurtée à la large mobilisation de mouvements sociaux organisés tels que « Y en a marre » et le M23.

 **OCTOBRE : MOZAMBIQUE**
Tenté de passer outre la limitation de mandats, Armando Guebuza y renonce finalement, mais Filipe Nyusi, du même parti (FRELIMO), lui succède.

 **OCTOBRE : BURKINA FASO**
Après 27 ans au pouvoir, Blaise Compaoré en est chassé sous la pression populaire. Une transition civile est enclenchée.

 **13 AVRIL : SOUDAN**
Omar el-Béchir, au pouvoir depuis 1989, est candidat à sa réélection

28 MARS : NIGÉRIA
Goodluck Jonathan candidat à un second mandat

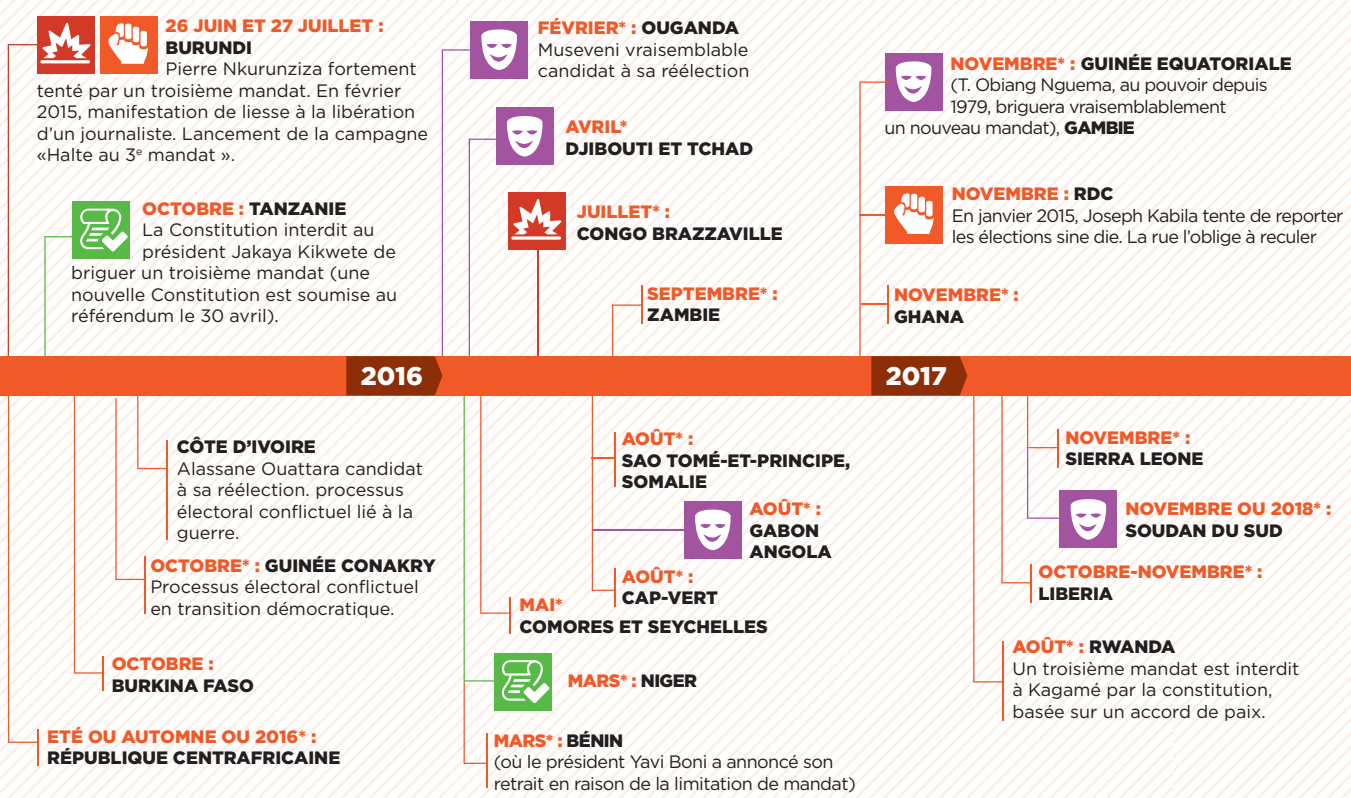
cette pratique, condamnée par la Charte africaine de la démocratie, une ligne rouge à ne pas franchir.

La dictature fait le lit de l'instabilité. Le retrait de Compaoré, à la faveur de la présidentielle de 2015, l'aurait honoré. Son obstination a poussé à la révolte. Par la répression ou la corruption des contre-pouvoirs, la dictature asphyxie les forces vives de la société, elle interdit la résolution politique non-violente des divergences de visions et d'intérêts. Le sens même de l'Etat, bien loin d'assurer l'intérêt général, se trouve profondément dévoyé quand il devient un vecteur d'accaparement des richesses et le garant d'une impunité. La communauté internationale fait une erreur fondamentale de diagnostic quand elle voit dans un dictateur le garant de la stabilité. Myope, elle se contente d'une stabilité de façade là où, à défaut de pouvoir s'exprimer démocratiquement, la colère couve. Tôt ou tard, le volcan entre en éruption. Ce sont les institutions démocratiques, en mettant des garde-fous à la concentration des pouvoirs, à l'accaparement des richesses, en permettant l'expression des besoins et des aspirations des citoyens, qui créent les conditions d'une stabilité durable et d'un développement équitable. La France a une responsabilité historique dans le maintien de certains régimes, et malgré les propos fermes de François Hollande à l'endroit des chefs d'État tentés de se maintenir au pouvoir, l'argument de

la stabilité (et de la lutte contre le terrorisme) continue à être défendu par une partie du gouvernement en soutien de régimes autoritaires (au Tchad notamment).

Tourner la page ne suffit pas. Encore faut-il écrire la suite ! Car la démocratie ne se conquiert pas en un jour, elle se conquiert tous les jours. Faire de l'alternance un pilier de la construction démocratique, faire de la mobilisation pour l'alternance un catalyseur de l'engagement citoyen, voilà l'enjeu. Au Sénégal, le mouvement « Y en a marre », initialement mobilisé dans un front du non au coup d'État constitutionnel, forme désormais les jeunes à la citoyenneté.










Une période charnière s'ouvre en Afrique. Après les indépendances, le plus souvent sous contrôle, les conférences nationales du début des années 1990 ont abouti dans de nombreux pays d'Afrique à l'institution d'une démocratie formelle. L'heure est venue de lui donner de la substance. Jalonnées de fins de mandats et d'échéances électorales, les années 2015 à 2017 pourraient marquer le terme d'une douzaine de régimes archaïques. Leurs dirigeants ont encore le choix. Faute de consentir à l'alternance, ils prendraient la responsabilité d'exposer leur pays au chaos et à la violence. Les populations, elles, refuseront d'être privées, plus longtemps, de leur Histoire. ■














DES PAYS PRIS EN OTAGE

88% des Togolais et 87 % des Gabonais n'ont jamais connu qu'une seule famille au pouvoir... Pourtant ils ne vivent pas dans une monarchie ! Si de nombreux pays d'Afrique souffrent de l'absence d'alternance, ce n'est pas une question de culture. Ce sont des systèmes organisés autour de l'accaparement du pouvoir et des richesses, au profit des dirigeants et de leur clientèle, mais aussi au profit d'États et d'investisseurs étrangers. La population est prise en otage. Le temps est venu de sa libération.

LA MÊME FAMILLE TENAIT DÉJÀ LE POUVOIR QUAND ILS SONT NÉS

- 1  **93%** **CORÉE DU NORD**
DIRIGEANTS : KIM JONG-UN (ET SA FAMILLE)
AU POUVOIR DEPUIS **1948**
- 2  **88%** **TOGO**
DIRIGEANTS : FAURE GNASSINGBÉ (ET SA FAMILLE)
AU POUVOIR DEPUIS **1967**
- 3  **87%** **GABON**
DIRIGEANTS : ALI BONGO ODIMBA (ET SA FAMILLE)
AU POUVOIR DEPUIS **1967**
- 4  **80%** **SYRIE**
DIRIGEANTS : BACHAR AL-ASSAD (ET SA FAMILLE)
AU POUVOIR DEPUIS **1970**
- 5  **78%** **ANGOLA**
DIRIGEANTS : JOSÉ EDUARDO DOS SANTOS
AU POUVOIR DEPUIS **1979**
- 6  **78%** **CUBA**
DIRIGEANTS : RAÚL CASTRO (ET SA FAMILLE)
AU POUVOIR DEPUIS **1959**
- 7  **76%** **OUGANDA**
DIRIGEANTS : YOWERI MUSEVENI
AU POUVOIR DEPUIS **1986**
- 8  **76%** **GUINÉE ÉQUATORIALE**
DIRIGEANTS : TEODORO OBIANG NGUEMA
AU POUVOIR DEPUIS **1979**
- 9  **76%** **CAMEROUN**
DIRIGEANTS : PAUL BIYA
AU POUVOIR DEPUIS **1982**

- 10  **71%** **BURKINA-FASO***
DIRIGEANTS : BLAISE COMPAORÉ
AU POUVOIR DEPUIS 1987
- 11  **69%** **CONGO****
DIRIGEANTS : DENIS SASSOU NGUESSO
AU POUVOIR DEPUIS 1979
- 12  **67%** **ZIMBABWE**
DIRIGEANTS : ROBERT MUGABE
AU POUVOIR DEPUIS 1987
- 13  **66%** **TCHAD**
DIRIGEANTS : IDRISSE DÉBY
AU POUVOIR DEPUIS 1990
- 14  **65%** **SOUDAN**
DIRIGEANTS : OMAR EL-BÉCHIR
AU POUVOIR DEPUIS 1989
- 15  **59%** **ERYTHRÉE**
DIRIGEANTS : ISSAYAS AFEWORKI
AU POUVOIR DEPUIS 1993
- 16  **57%** **GAMBIE**
DIRIGEANTS : YAHYA JAMMEH
AU POUVOIR DEPUIS 1994
- 17  **56%** **OUZBÉKISTAN**
DIRIGEANTS : ISLOM KARIMOV
AU POUVOIR DEPUIS 1990
- 18  **53%** **RDC*****
DIRIGEANTS : JOSEPH KABILA
AU POUVOIR DEPUIS 1997
- 19  **49%** **TAJIKISTAN**
DIRIGEANTS : EMOMALII RAHMON
AU POUVOIR DEPUIS 1992
- 20  **43%** **KAZAKHSTAN**
DIRIGEANTS : NOURSULTAN NAZARBAÏEV
AU POUVOIR DEPUIS 1990

*Burkina : Calcul réalisé avant la chute de Blaise Compaoré, le 31 octobre 2014.

**Congo : Nous avons cumulé ici la population née depuis le retour au pouvoir de Denis Sassou Nguesso en 1997 (44,8%) et la population née alors qu'il était déjà au pouvoir entre 1979 et 1992 (23,9%). [Graphiquement, il serait pertinent d'envisager pour le Congo une barre avec des slashes le concernant pour montrer la longueur du règne effectif mais aussi qu'il y a eu interruption].

***RDC : Nous avons retenu la date de 1997, même si l'arrivée de Joseph Kabila au pouvoir en 2001 doit sans doute autant au contexte international qu'à sa filiation avec Laurent-Désiré.

PHOTOS : JEAN-MARC FERRE - UN PHOTO/CIA PAK - ESKINDER DEBEBE - EVAN SCHNEIDER - MARK GARTEN - LIONEL CIRONNEAU - MICHELLE POIRE - J. CARRIER- MARK GARTEN / UN PHOTO

MÉTHODOLOGIE

Nous avons pris pour échantillon tous les pays où le même dirigeant (ou la même famille) est en place depuis plus de 15 ans au 1^{er} oct. 2014. Nous en avons exclu les monarchies, qui ne jouent pas dans la même catégorie en matière d'alternance... Leur place en tête du classement permet uniquement de constater que les monarchies conservent le pouvoir dans le giron familial. Un enseignement que nous avons jugé d'un faible intérêt. Nous avons choisi de ne pas retenir, non plus, dans ce classement, la continuité au pouvoir d'un même parti ou d'un même groupe social (comme l'armée, en Algérie), à la fois par simplicité (une telle démarche supposerait un travail de recherche et de catégorisation conséquent) et pour nous focaliser sur les États où le défaut d'alternance est le plus flagrant. Conscients que d'autres choix méthodologiques sont possibles, nous encourageons les chercheurs qui voudraient parfaire l'exercice.

Pour chaque pays, nous avons calculé le nombre d'années au pouvoir d'une même famille, puis estimé la part de la population âgée de cet âge ou moins, à partir des données issues du Demographic Yearbook de l'Onu et du site internet de l'Université de Sherbrooke.

Le pourcentage a été calculé, au 1^{er} octobre 2014, d'après la répartition par âge de la population dans chaque pays. Exemple : la famille Bongo détient le pouvoir au Gabon depuis 47 ans. Le nombre de personnes ayant entre 0 et 44 ans ont été additionnées, ainsi que 3/5 de la classe 45-49 ans, soit les personnes ayant potentiellement 45, 46 et 47 ans. On considère arbitrairement que la répartition de la population par âge au sein de la classe est parfaitement régulière.

La faible qualité des statistiques démographiques disponibles dans de nombreux pays invite à manier les chiffres présentés ici avec une certaine précaution. Dans certains pays africains, le dernier recensement date de plus de 20 ans, l'Onu procédant par extrapolation pour fournir une pyramide des âges. Si nos ordres de grandeur sont fiables, les chiffres précis comportent une marge d'erreur significative.


**GABON,
D'OMAR À ALI**

Il n'y a guère que 12% des Gabonais qui aient connu Léon Mba à la tête de l'État. A sa mort en 1967, c'est la Constitution – opportunément révisée sous l'insistance de Jacques Foccart, le Monsieur Afrique du général De Gaulle, qui consacre à la présidence Albert-Bernard (devenu Omar) Bongo. La dynastie Bongo ne lâchera plus les rênes du pays. Élu six fois, dont trois sous un régime de parti unique, Omar Bongo a supprimé la limitation du nombre de mandats présidentiels en 2003. Dans ce pays faiblement peuplé, il a fait de la corruption, parfois de la répression (par ex. lors des révoltes universitaires en 1991), le moyen de pérenniser son pouvoir et le soutien des responsables politiques et économiques français (cf. affaire Elf, soupçons de financement la vie politique française jusqu'à encore récemment...). Pour la France, le Gabon reste un enjeu important au plan militaire (avec la présence d'une base permanente de l'armée française) et économique (pétrole, uranium, manganèse, bois...). Ali Bongo succède à son père après son décès en 2009, au prix d'une élection frauduleuse¹. La répression de la contestation fit plusieurs victimes² à Port-Gentil, capitale économique du Gabon.


**TOGO,
LA DYNASTIE À L'ÉPREUVE DES ÉLECTIONS**

Gnassingbé Eyadema parvient au pouvoir en 1967 au prix d'un coup d'État militaire, après avoir déjà revendiqué sa participation quelques années plus tôt à l'assassinat du leader de l'indépendance togolaise, Sylvanus Olympio. Son régime est celui de la terreur : torture, exécutions sommaires et truquage d'élections sont monnaie courante sous son règne³. Mais il garde de solides appuis en France. Jacques Chirac pleurera un « ami personnel » à sa mort en 2005. Faure Gnassingbé succède à son père au terme d'élections truquées dont la contestation est violemment réprimée, faisant au moins 500 morts⁴. Sous la pression de l'opposition, un Accord de Politique Global (APG) est signé en 2006, qui prévoit un retour à la limitation du nombre de mandats (adoptée par referendum en 1992, supprimée 10 ans plus tard). Le président repousse ensuite la mise en œuvre de cet accord, et se maintient par un scrutin présidentiel à un tour. La tension monte à l'approche de la présidentielle, prévue le 15 avril 2015.


**ANGOLA,
LE MÉPRIS DE L'ALTERNANCE**

Le président angolais José Eduardo Dos Santos est arrivé au pouvoir en septembre 1979, à la mort de son prédécesseur. Il est élu pour la première fois en 1992. Sur 40 années d'indépendance, il a dirigé le pays 35 ans. Ce pays de 24 millions d'habitants a connu une guerre civile de 26 ans, opposant l'UNITA, le principal parti d'opposition, au MPLA du chef de l'État. Les revenus de la rente pétrolière permettent à Luanda d'investir, mais une grande partie de la population vit encore dans un état de pauvreté et d'insécurité chroniques. La corruption fait système. Les libertés fondamentales sont régulièrement bafouées. En 2010, une nouvelle Constitution a été adoptée. Les élections présidentielles ont été supprimées : le président, dont le nombre de mandats n'est pas limité, est depuis lors le chef du parti victorieux aux législatives. Il conserve la mainmise sur les pouvoirs militaire et législatif.

1 Le véritable vainqueur était André Mba Obame ; du moins, c'est ce qu'affirment Michel de Bonnacorse, ancien conseiller de Jacques Chirac pour l'Afrique, et Maurice Delaunay, ancien ambassadeur de France au Gabon (aujourd'hui décédé) dans le documentaire en deux volets de Patrick Benquet, « La Françafrique », Compagnie des phares et balises, 2010.

2 Trois victimes selon les autorités, au moins quinze selon l'opposition.

3 Cf. par exemple, Amnesty International « Togo : état de terreur », mai 1999 ; FIDH, « Togo : l'arbitraire comme norme et 37 ans de dictature », *Mission internationale d'enquête*, juin 2004.

4 Cf. par ex. Survie (coord.), *Avril 2005. Le choix volé des Togolais. Rapport sur un coup d'État électoral perpétré avec la complicité de la France et de la communauté internationale*, L'Harmattan ; FIDH, « Retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure », *Mission internationale d'enquête*, nov. 2005.



MICHAEL ZUMSTEIN / AGENCE VU

L'EXCEPTION AFRICAINE ?

14 sur 20 ! Le chiffre interroge. Quand on classe les pays du monde en fonction de la part de population née alors que la même famille était déjà au pouvoir, 14 des 20 premiers sont africains. Il faudra bien sûr en ôter le Burkina, laissé ici pour le symbole. Mais passés les vingt premiers, la « liste d'attente » est à l'envi : Rwanda, Djibouti, Azerbaïdjan, Burundi... Dans dix-sept cas (dont douze en Afrique), plus de la moitié de la population est née sous les auspices d'un même pouvoir. Jamais ils n'ont connu l'alternance. Le Congo fait ici exception, avec la parenthèse Lissouba de 1992 à 1997. Reste que le quintet de tête de ce classement fait froid dans le dos de tous les défenseurs des droits : 1. Corée du Nord, 2. Togo, 3. Gabon, 4. Syrie, tandis qu'Angola et Cuba partagent la cinquième marche. Dans ces pays, la succession, qu'elle ait bénéficié au frère (Raul) ou au fils (Jong-un, Faure, Ali, Bachir), a maintenu le pouvoir dans le giron familial, instaurant une véritable dynastie.

Nous avons certes exclu du classement les monarchies, y compris celles où la famille royale exerce effectivement le pouvoir (e.g. Maroc, Émirats arabes unis, Jordanie, Arabie saoudite, Oman, Qatar, Swaziland, Lesotho), car la dynastie y fonctionne de droit. Ces régimes ne prétendent pas – contrairement aux républiques – que l'alternance au plus haut sommet de l'État soit possible par les urnes (elle peut avoir lieu au Parlement).

Le lecteur qui le souhaite pourra simplement placer ces monarchies, souvent adeptes de pratiques peu démocratiques, au sommet du classement, car 100% de la population a connu une seule et même famille au pouvoir. Par ailleurs, la structure démographique des pays d'Afrique, où la population est souvent très jeune, n'est pas neutre. Si les pourcentages sont proches pour les Ougandais et les Cubains, alors que Yoweri Museveni est parvenu au pouvoir en 1986 et Fidel Castro en 1959, c'est que l'âge médian (qui sépare la population en une moitié plus jeune, une moitié plus âgée) est de 15 ans et demi dans le premier cas, 40 ans dans le second.

Il n'empêche que ce classement traduit une situation objective : parmi les douze familles dirigeantes, dans le monde, qui étaient déjà au pouvoir il y a 25 ans – à l'exception des monarchies, neuf le sont en Afrique. Les cinq plus anciennes, hormis le Togo, viennent de pays d'Afrique centrale riches en pétrole : Bongo au Gabon, Obiang Nguema en Guinée équatoriale, Sassou Nguesso au Congo Brazzaville, Biya au Cameroun et Dos Santos en Angola. Au Tchad, Idriss Déby fêtera les 25 ans de son arrivée au pouvoir en décembre 2015. L'Afrique compte aussi en la personne de Robert Mugabe, 90 ans, le chef d'État élu le plus âgé au monde. Assez jeune, cependant, pour s'être vu confier la présidence de l'Union africaine en février 2015 ! Sur les dix premiers pays africains du classement, six sont d'anciennes colonies françaises...

Côte-d'Ivoire,
Abidjan, Jacquville,
28 octobre 2010



ELODIE PERRIOT / S.C.

Dakar,
janvier 2011,
Forum Social
Mondial

Sans même compter la Guinée équatoriale, qui a rejoint la zone CFA en 1985. En 2017, si rien ne change, après un demi-siècle de présence familiale à la tête du pays, Togolais et Gabonais pourront « célébrer » le « Jubilé Bongo » et le « Jubilé Gnassingbé » !

Longtemps, une lecture essentialiste de cette « spécificité africaine » a prévalu, qui voyait dans la permanence du chef un trait de « la culture africaine ». Ce discours est encore opportunément repris par certains chefs d'État pour réfuter toute idée d'alternance. Ainsi selon Blaise Compaoré ou Denis Sassou Nguesso, la démocratie en Afrique aurait avant tout besoin d'hommes forts... Une vision réfutée, entre autres, par le président sénégalais Macky Sall pour qui l'Afrique a besoin d'« institutions fortes qui garantissent l'État de droit ». La réalité, c'est que la population de ces pays est prise en otage.

L'EXASPÉRATION MONTE

Si la situation politique n'avait pas évolué pour la moitié de la population depuis la naissance, en France (où l'âge médian est de 41 ans), Georges Pompidou ou son fils serait à l'Élysée ; aux États-Unis (37 ans), Jimmy Carter occuperait la Maison Blanche ; le Portugal, l'Espagne et la Grèce seraient encore sous le joug de la dictature... Quand, pour la moitié de la population, le pouvoir a depuis toujours le même visage, le sentiment dominant

est celui d'être privé de son destin. Il peut en résulter un certain fatalisme, surtout quand les résistances sont annihilées par la violence ou la corruption. Mais à ce fatalisme est en train de succéder une exaspération. Les jeunes du Burkina Faso l'ont exprimé clairement : ils veulent avoir le choix de leurs dirigeants, de leur avenir.

Dans les pays d'Afrique qui trustent la tête de ce classement, les prises de parole se multiplient pour que les populations cessent d'être prisonnières d'un régime personnel, familial ou clanique. La volonté d'émancipation est d'autant plus forte que les jeunes, connectés au monde, voient à quel point l'emprise dynastique de petites minorités sur le destin de leur pays relève de l'archaïsme. Partout, ils veulent tourner la page.

UN AIR DE FAMILLE

L'histoire, la population, les jeux de pouvoirs peuvent différer grandement d'un pays à l'autre. Les pratiques politiques aussi. Cependant, la plupart des régimes africains que l'on retrouve à la tête de notre classement présentent de nombreux points communs :

Violences. Le pouvoir a été conquis, le plus souvent, dans le sang : coups d'État militaires, assassinat du prédécesseur, conflits armés... Omar Bongo, parvenu au pouvoir en vertu de la Constitution à la mort de son

prédécesseur, Paul Biya, devenu président à la démission d'Ahidjo (dont il était premier ministre), et Robert Mugabe, élu président en 1987, font ici exception. Le lien de ces dirigeants arrivés par la force avec l'armée, dont souvent ils sont issus, restera étroit. Le recours à la violence ne s'est généralement pas arrêté à la prise de pouvoir. On sait les crimes contre l'humanité imputés au régime soudanais, les centaines de disparus du Beach à Brazzaville en 1999, la répression du printemps 2011 à Kampala¹, les centaines de morts d'avril 2005 à Lomé²... On sait aussi le recours fréquent à la torture dans les prisons de Guinée équatoriale³, du Congo⁴, de Djibouti⁵, du Tchad⁶, d'Angola⁷, de Gambie⁸... Dans certains pays, quelques assassinats symboliques, disparitions inexplicables, ou arrestations extra-judiciaires, de journalistes ou opposants, suffisent à instaurer un climat de peur. Ce fut le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré, avec le meurtre du journaliste Norbert Zongo en 1998. Les situations du Cameroun ou du Gabon s'en rapprochent.

Libertés bafouées. De fortes restrictions s'exercent à l'encontre des libertés d'expression, d'association et de manifestation : rares sont les manifestations d'opposition autorisées à Kampala ou Yaoundé, tandis qu'opposants politiques et militants pour les droits de l'Homme font régulièrement l'objet d'intimidations, d'agressions, d'incarcérations arbitraires, de tentatives de corruption. Élever un contre-pouvoir, entretenir une presse indépendante, faire entendre une voix discordante deviennent autant de démarches risquées. Ainsi au Congo-Brazzaville, les réunions d'opposants politiques sont régulièrement écourtées par l'arrestation et l'incarcération des participants. Même lors de réunions de militants à l'étranger, des émissaires sont parfois présents pour rappeler que dénoncer le régime ne se fait pas sans risque.

Corruption et captation des richesses. L'accaparement des richesses du pays par la famille et les proches du

L'HISTOIRE N'ÉTAIT PAS ÉCRITE D'AVANCE

Sans l'intervention des occidentaux, et singulièrement de la France, l'Histoire aurait-elle retenu les noms de Déby, de Bongo, d'Eyadema... ? D'autres figures, peut-être, auraient conduit leur pays sur des chemins bien différents. On ne le saura jamais. Mais les aspirations démocratiques africaines, dont les médias ne se régalaient que maintenant, ne sont pas nouvelles. De grandes figures du continent, dont l'assassinat a bien souvent été orchestré avec l'aide de puissances étrangères, continuent d'inspirer les militants d'aujourd'hui malgré leur disparition. Songeons, par exemple, à :

Patrice Lumumba, héros de l'indépendance du Congo belge, jugé trop peu conciliant avec l'ex-colon et l'Occident, fut assassiné en janvier 1961. On retiendra notamment de lui ces mots : « Ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tache, à une indépendance sans restrictions, le colonialisme belge et ses alliés occidentaux – qui ont trouvé des soutiens directs et indirects parmi certains hauts fonctionnaires des Nations-Unies – ne l'ont jamais voulu. Ils ont corrompu certains de nos compatriotes, ils ont contribué à déformer la vérité et à souiller notre indépendance. ¹ »

Thomas Sankara, parvenu au pouvoir à la faveur d'une révolution en 1983, s'est battu contre ce qu'il dénonçait comme de l'impérialisme occidental, tentant de s'affranchir de la dette extérieure et d'impulser une dynamique de changement pour une société plus égalitaire, démocratique et moins corrompue. C'est lui qui a renommé la Haute-Volta en Burkina Faso, ou « pays des hommes intègres ». Son assassinat en 1987 a permis à Blaise Compaoré de conquérir le pouvoir. 27 ans après, il inspire encore les jeunes burkinabés, réunissant les membres du Balai Citoyen autour du slogan « la patrie ou la mort, nous vaincrons ».

Barthélémy Boganda, père de l'indépendance centrafricaine, meurt dans un accident d'avion en 1959. **Ruben Um Nyobé**, figure emblématique des luttes pour l'indépendance du Cameroun, meurt assassiné par l'armée française en 1958, avant d'être enterré par les forces coloniales sans cérémonie, immergé dans un bloc massif de béton. **Sylvanus Olympio**, premier président du Togo, fut lui tué, en janvier 1963, pour sa prétention à ériger son pays en État souverain. Un assassinat revendiqué par Eyadema.

Cette simple évocation du sort réservé à quelques-uns des martyrs de l'indépendance, souvent visionnaires, ne permet certes pas de réécrire l'Histoire. D'autant que tous ne sont pas des icônes de l'alternance démocratique... Mais elle montre la formidable hypocrisie des discours de légitimation des dictatures africaines que l'on entend encore, trop souvent, dans les chancelleries occidentales. Si l'on n'ose plus y affirmer publiquement que « l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie » (comme Jacques Chirac en 1986), on continue, incidemment, de poser la question : « Y a-t-il une alternative crédible ? ». Comme si c'était à Paris, Bruxelles ou Washington qu'il revenait de jauger de la crédibilité de l'opposition en Afrique !

1 La répression des manifestations contre la vie chère d'avril 2011, à l'approche des élections, a fait plusieurs morts et une centaine de blessés, tandis que le leader de l'opposition était arrêté. Cf. les communiqués de la FIDH et d'Amnesty International.

2 Cf. Survie (coord.), *Op. Cit.* ; FIDH, *Op. Cit.*

3 Cf. Human Rights Watch, « Guinée équatoriale : Il faut mettre fin aux tortures dans les prisons », 30 juillet 2014.

4 Cf. Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), « Les conditions de détention et de garde à vue en République du Congo », novembre 2012. Le gouvernement dément les accusations portées dans ce rapport.

5 Cf. Florent Geel pour l'Association Culture et Progrès, « La situation des droits de l'homme à Djibouti », 2011.

6 Cf. Fiacat et Acat Tchad, « Préoccupations concernant la torture et les mauvais traitements au Tchad », 2009 ; Département d'État américain, Rapport 2012 sur les droits de l'homme au Tchad, 2012.

7 Cf. Human Rights Watch, « Human Rights Issues Regarding Angola », février 2013.

8 Acat France, <http://www.acatfrance.fr/public/umt/RT2011-gambie.pdf>. En novembre 2014, des inspecteurs de l'ONU se voyaient interdire l'accès aux prisons gambiennes...

¹Cf. « La dernière lettre de Patrice Lumumba à sa femme », Jeuneafrique.com, consulté le 4 mars 2015.



PHILIPPE BRAULT / AGENCE VU

Nigeria, Abuja. régime est pratiquement une constante des pays autoritaires. Accéder au pouvoir, c'est accéder aux richesses de l'État, aux rentes du sous-sol, et en faire bénéficier son entourage : le politologue Jean-François Bayart parle de « politique du ventre⁹ ». Pour cette « cour », le risque est grand en cas d'alternance de ne plus pouvoir profiter de tels avantages – voire de devoir rendre des comptes : elle participe donc activement au maintien du pouvoir et du système, que le chef de l'État lui-même le souhaite ou non. La corruption sert aussi à faire taire les critiques, à acheter les juges, à amadouer les électeurs, à retourner les opposants... et finalement à discréditer complètement le jeu démocratique.

Désinformation et pauvreté. Le maintien des populations dans l'ignorance et la misère sont des moyens d'assurer un maintien durable au pouvoir. Les richesses produites sont rarement réinvesties dans le pays : elles profitent aux multinationales qui rapatrient leurs profits, tandis que le clan au pouvoir place souvent ses capitaux à l'étranger ou dans des paradis fiscaux. Les pays ont des richesses, l'essentiel de la population reste pauvre. Le contrôle de l'information est aussi un enjeu majeur, qui se traduit par le harcèlement administratif ou judiciaire des journaux indépendants, la propagande pour légitimer le pouvoir en place, la censure de la critique, la limitation

de l'accès à l'éducation... En juillet 2007, Omar Bongo a suspendu l'antenne de RFI au Gabon pour avoir couvert l'affaire des biens mal acquis ; en février 2009, le journaliste franco-congolais Bruno Ossebi, très critique du régime, est mort – assassiné, selon toute vraisemblance – à Brazzaville ; en 2014, le président équato-guinéen a interdit aux médias d'État d'évoquer le soulèvement qui a conduit à la chute du dictateur burkinabè.

Démocratie de façade. Dans les pays africains de notre classement, le vent de démocratie des années 90 est resté à l'état de brise légère. Malgré l'ouverture au multipartisme, la tenue d'élections compétitives (du moins en vitrine), parfois une plus grande liberté d'expression, pour satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds, la démocratie réelle n'y a guère progressé. La possibilité même d'une alternance au sommet y est loin d'être acquise. La séparation des pouvoirs (exécutif, judiciaire, législatif, mais aussi économique et militaire), condition fondamentale du fonctionnement démocratique, n'est guère respectée. Les outils habituels de la démocratie – les élections au premier chef – sont régulièrement détournés pour servir le pouvoir en place : ainsi au Burkina Faso, Blaise Compaoré misait sur une énième acrobatie institutionnelle pour pérenniser son règne. La communauté internationale, le plus souvent, s'accommode de ces démocraties de façade, brillant par son silence au lendemain d'élections truquées.

9 Cf. J.F. Bayart, L'État en Afrique, ou la politique du ventre, Fayard, 1989.

Enfin, une forme de solidarité unie les dirigeants en place depuis si longtemps, notamment en Afrique centrale. Des liens familiaux peuvent les lier, comme entre les familles Bongo et Sassou Nguesso, des liens économiques ou militaires parfois. Surtout, leurs sorts sont en partie liés ; les dirigeants des deux Congo ont suivi de près les événements du Burkina... Brazzaville observe aussi avec inquiétude, de l'autre côté du fleuve, les difficultés du pouvoir à se pérenniser. Chacun s'efforce de maintenir l'Union africaine sous contrôle.

OTAGES AUSSI D'INTÉRÊTS EXTÉRIEURS

La chute des dirigeants en place ne libérerait pas aussitôt les populations de toute emprise. En théorie, la multipolarisation du monde devrait mettre les pays d'Afrique en position d'arbitrer entre les intérêts des puissances étrangères, anciennes ou émergentes, qui lorgnent sur leurs richesses et leurs marchés. Mais les contraintes

sont multiformes, souvent insidieuses. Que les peuples africains soient dépossédés de leur Histoire en arrange finalement plus d'un. La conquête de la liberté, de la capacité des peuples à décider de leur destin, de l'usage de leurs richesses, passera par une alternance à la tête de leur État, mais aussi par bien d'autres luttes.

Nous nous limiterons ici à une évocation de contraintes qui pèsent sur la capacité de nombreux peuples africains à choisir leur destin. Il n'est bien sûr pas question de faire l'apologie d'une illusoire autarcie, mais voilà autant de relations extérieures qu'une véritable alternance inviterait à redéfinir. En matière financière, la dette a longtemps étranglé la plupart des pays africains, maintenant leurs gouvernements sous la tutelle de leurs créanciers, FMI et Banque mondiale au premier chef. Les grandes puissances occidentales ont ainsi imposé en Afrique des politiques économiques favorables à leurs entreprises (ouverture des frontières, privatisations...). Les plans d'allègement décidés suite aux mobilisations de la société civile ont permis de desserrer cet étau, sans pour autant le supprimer. Encore aujourd'hui, il est difficile de considérer les pays fortement dépendants de l'aide étrangère comme pleinement souverains.

Plus de 60 ans après les indépendances, les anciennes colonies françaises n'ont pas encore totalement conquis leur souveraineté, même formelle. L'ancienne puissance coloniale garde un rôle

décisif concernant au moins deux attributs centraux de la souveraineté : la monnaie (le franc CFA reste arrimé à l'euro et géré depuis Paris) et la défense (via une série d'accords bilatéraux de défense ou de coopération militaire noués avec Paris). Si la rupture avec la « Françafrique », ce système évolutif d'ingérence théorisé par François-Xavier Verschave, a été annoncée plusieurs fois, les actes tardent à suivre les paroles. Pour le Royaume-Uni, le Commonwealth reste un outil d'influence important, y compris au plan économique. L'Allemagne, quant à elle, soucieuse de sécuriser l'approvisionnement de son industrie en métaux, comme le cobalt, aurait « un intérêt croissant pour la stabilisation de l'Afrique sub-Saharienne » et « envisagerait de plus en plus clairement d'y parvenir, même militairement »¹⁰.

La recherche d'influence et l'appétit économique ne sont pas l'apanage des États européens. Les États-Unis, le Canada, l'Australie et les émergents (Chine,

Inde, Brésil, Corée du Sud, etc.) investissent fortement en Afrique subsaharienne, sans davantage se soucier de la réalité démocratique des régimes en place. En Afrique même, les intérêts divergent. Que l'on songe à l'enrichissement du Rwanda et de l'Ouganda grâce aux sous-sols de l'Est de la RDC...

La conquête de la capacité des peuples à décider de leur destin passera par une alternance à la tête de leur État, mais aussi par bien d'autres luttes.

Enfin, si la marge de manœuvre de tous les États du monde est aujourd'hui limitée par le chantage à l'emploi et à l'investissement exercé par les firmes multinationales, elle l'est plus encore en Afrique subsaharienne, où le rapport de force est particulièrement défavorable aux États. Bien des concessions ont été octroyées aux investisseurs internationaux, de façon contractuelle ou dans le droit local (par ex. dans le code minier ou forestier). Certaines entreprises peuvent même devenir un facteur de déstabilisation, à l'instar de la compagnie pétrolière Elf (rachetée entre temps par Total) qui a soutenu le retour au pouvoir à Brazzaville de Denis Sassou Nguesso, plus conciliant avec ses intérêts, à la fin des années 1990¹¹. ■

10 Cf. l'étude de l'Institut allemande pour les affaires internationales et de sécurité (SWP), "Zitate hier und im Folgenden: Stefan Mair: Südafrika - Modell für Afrika, Partner für Deutschland?", SWP-Studie S12, mai 2010, cité dans *German Foreign Policy*, « Junior Partner South Africa », 8 juin 2010.

11 Cf. notamment François-Xavier Verschave, *L'envers de la dette*, Agone, 2003 ; Xavier Harel, *Afrique, pillage à huis clos*, Fayard, 2006.

LA LIGNE ROUGE DES COUPS D'ÉTAT CONSTITUTIONNELS

Les coups d'Etat militaires sont, désormais, unanimement condamnés par la communauté internationale. Mais l'Afrique connaît d'autres coups d'Etat, qui eux aussi fragilisent gravement les institutions, quand un régime se maintient au pouvoir au mépris du principe d'alternance prévu dans les textes. De véritables putschs à reconnaître et à sanctionner comme tels.

Dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, la Constitution (ou une disposition législative régissant les institutions) prévoit un nombre limité de mandats possibles à la tête du pays. Aussi, certains chefs d'États, après des années d'exercice du pouvoir, se trouvent devant une alternative décisive : partir ou réformer (ou ignorer) la Constitution (et autres textes régissant les institutions) pour se maintenir au pouvoir. Quitte à recourir à des pseudo-référendums censés donner l'onction populaire à la manipulation constitutionnelle. La seconde option doit être reconnue pour ce qu'elle est : un véritable coup d'État constitutionnel.

En y ayant recours, les dirigeants en place font courir à leur pays un risque majeur de crise politique et institutionnelle. Le cas échéant, on peut s'attendre, comme en atteste la révolte des Burkinabés et celle des Congolais en janvier 2015, à de fortes oppositions des sociétés civiles africaines, en attente de changements politiques profonds et qui font de ces coups d'État constitutionnels une véritable ligne rouge. L'attachement aux procédures démocratiques devient le socle sur lequel développer une démocratie viable. Empêcher que cette ligne rouge ne soit franchie est désormais la tâche de tous, y compris de la communauté internationale.

QUELS SONT LES PAYS MENACÉS PAR UN COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL ?

Autour de Joseph Kabila (République démocratique du Congo), Denis Sassou Nguesso (République du Congo), Paul Kagamé (Rwanda), Pierre Nkurunziza

(Burundi) et Faure Gnassingbé (Togo), le débat est aussi vif qu'il l'était concernant Blaise Compaoré à l'automne 2014. La Constitution prévoit une limitation du nombre de mandats dans les deux Congo, ainsi qu'au Burundi et au Rwanda en vertu d'accords internationaux. A Bujumbura, Pierre Nkurunziza essaie de faire prévaloir une interprétation très personnelle ; selon lui, la Constitution lui accorde deux mandats au suffrage universel direct, or en 2005, il avait été élu au suffrage indirect. Face à ce flou juridique, il réclame le droit de se représenter en 2015 (il avait été pour la première fois au suffrage direct en 2010 lors d'un scrutin décrié). Au Togo, l'Accord politique global conclu en 2006 avec l'opposition par Faure Gnassingbé, après son coup de force militaire, prévoyait le retour au plafond de

deux mandats (prévu par la Constitution de 1992, supprimé en 2002 par son père, Eyadema). Faure, qui n'en a cure, se présente à la présidentielle d'avril 2015. Au Rwanda, Paul Kagamé estime que « c'est au peuple qu'il faut demander s'il est prêt à changer [la Constitution] »¹...

Sur les deux rives du fleuve

Congo, les dirigeants ont compris qu'un putsch constitutionnel était risqué. En RDC, après l'échec de la stratégie liant la tenue de l'élection à l'achèvement du recensement², début 2015, que prépare Joseph Kabila ? Qu'en est-il de son homologue à Brazzaville ? La question reste entière : aucun d'entre eux n'a annoncé qu'il partirait conformément aux textes régissant les institutions de leur pays. En Guinée équatoriale, la Constitution limite à 75 ans

A contrario, les exemples ne manquent pas, en Afrique, de dirigeants qui ont accepté, la règle de l'alternance.

1 Extrait de l'entretien qu'il a accordé à France 24, le 28 février 2015.

2 A noter que dans la foulée, l'article 13 consacrant la parité entre les femmes et les hommes sur les listes électorales a lui aussi été supprimé. Un pas de géant en arrière pour les droits des femmes et leur représentation politique en RDC (qui fait pourtant figure de mauvais élève avec 14,6% de femmes au gouvernement et 8 % au Parlement).



MATTHIEU ALEXANDRE / S.C.

l'âge des candidats à la présidentielle, mais Teodoro Obiang Nguema, au pouvoir depuis 1979, n'aura « que » 74 ans pour la présidentielle de 2016 (l'élection suivante est prévue... en 2023 !).

LE COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL, UNE COUTUME ?

Ces dirigeants ne seraient pas les premiers à opérer de la sorte. Rares sont les régimes au sud du Sahara dont la Constitution n'a jamais prévu de limitation : c'est le cas de la Gambie, tenue d'une main de fer par Yahya Jammeh depuis 1994. Mais à l'affirmation des aspirations démocratiques en Afrique, au début des années 1990, avec la mise en place de garde-fous contre les tentatives de confiscation du pouvoir, ont succédé des reculs notoires quant aux limitations de mandats. Dès 1997, Blaise Compaoré avait déjà fait sauter ce verrou, avant d'être contraint par la mobilisation citoyenne de le réintroduire en 2000.³

3 En 1997, le parti au pouvoir, le CDP, était passé par l'assemblée pour modifier la constitution. En avril 2000, suite à la contestation populaire née de la mort suspecte du journaliste Norbert Zongo, le pouvoir a été contraint d'inscrire dans la constitution une réduction de la durée du mandat présidentiel de 7 ans à 5 ans et d'introduire à nouveau la limitation à deux mandats présidentiels consécutifs. Saisie en 2005 sur une éventuelle interdiction de se représenter de Blaise Compaoré qui avait déjà effectué deux mandats à la tête du pays, la Cour Constitutionnelle, dont on peut douter de l'indépendance, n'avait pas accédé à la requête jugeant que la Constitution de 2000 ne prenait pas en compte les mandats passés.

Depuis, la limitation du nombre du mandat a été levée par Lansana Conté (Guinée-Conakry) en 2002 afin de se représenter à la fin de son second mandat présidentiel, par Gnassingbé Eyadéma (Togo) en 2002, Omar Bongo (Gabon) en 2003, Idriss Deby Itno (Tchad) en 2005, Yoweri Museveni (Ouganda) en 2006, Paul Biya (Cameroun) et Ismaïl Omar Guelleh (Djibouti) en 2008.⁴ Ces véritables coups d'État ont été, parfois, imposés dans le sang, comme au Cameroun où la répression des manifestations a fait au moins 139 morts en février 2008⁵. Ce qui n'a pas empêché les grandes puissances, et notamment l'Europe, de conférer à ces régimes « putschistes », parfois récidivistes, une reconnaissance internationale.

A contrario, les exemples ne manquent pas, en Afrique, de dirigeants qui ont accepté, eux, la règle de l'alternance. Car la démocratie est universelle, contrairement aux affirmations de certains dictateurs prétendant asseoir une « démocratie africaine » en liant la stabilité du pays à leur maintien au pouvoir. Les présidents Konaré (Mali), Jerry Rawlings et Kuffor (Ghana), Matthieu Kérékou (Bénin), Pinto da Costa (São Tomé e Príncipe), tout comme les présidents successifs du

4 Eli Moustafa, « Constitutions en Afrique : à qui profitent les révisions ? », *Les amis du Monde diplomatique*.
5 https://www.fidh.org/IMG/pdf/Rapport_Cameroun_ONDH_2009_BDef.pdf

Formation des futurs observateurs des élections présidentielles de Juillet 2006, Bukavu

Cap-Vert, ont ainsi cédé leur place dans le respect de la loi. Plus récemment, plusieurs chefs d'Etat ont fini par s'y résoudre. Parfois contraints et forcés, comme Blaise Compaoré ou, au Sénégal, Abdoulaye Wade. Tenté par un mandat supplémentaire⁶ que lui interdisait la Constitution, ce dernier s'est heurté à un mouvement civil sans précédent dans le pays qui a permis la tenue d'élections libres et finalement abouti à l'alternance politique. Au Mozambique, Armando Guebuza a fini par renoncer, lui aussi, même si la présidentielle d'octobre 2014 semble entachée de fraudes. En Tanzanie et au Bénin, malgré des hésitations, Jakatya Kikwete et Yayi Boni devraient partir à l'issue des scrutins prévus, respectivement, en octobre 2015 et mars 2016.

LA CONSTITUTION, UN TOTEM ?

Nul ne saurait, en aucun pays, ériger la Constitution en horizon politique immuable. Dans toutes les démocraties, des modifications peuvent lui être apportées selon des procédures bien définies. Elle est d'autant moins inamovible qu'elle n'y est pas toujours l'expression d'un processus démocratique. Dans ses anciennes colonies africaines en particulier, la France s'est empressée de dépêcher ses constitutionnalistes – à l'image de Charles Debbasch (que l'Union africaine a qualifié en 2006 de « mercenaire en col blanc »⁷) – pour pondre des textes sur mesure au profit des régimes « amis ».

Ce qui est intolérable, c'est de transformer la Constitution en instrument de perpétuation d'un pouvoir personnel ou clanique. Cette pratique « est aux antipodes des attentes citoyennes et des valeurs affichées par la communauté internationale », affirmons-nous dans notre appel. Les États membres de l'Union africaine, en particulier, ont tenu à prévenir ce type de pratique dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le 30 janv. 2007 : « Constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement (...) tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique » (article 23). Une pratique « passible de sanc-

6 Leela Jacinto & Florence Thomazeau, « Abdoulaye Wade, l'homme qui voulait (encore) être président », *France 24*, le 23 février 2012, consulté le 31 août 2014 : <http://www.france24.com/fr/20120131-s%C3%A9n%C3%A9gal-portrait-abdoulaye-wade-presidentiel-karim-pds-opposition/>

7 Cf. « Le conseiller français du régime togolais Charles Debbasch condamné en France », *Le Monde*, 11 mai 2005.

tions appropriées de la part de l'Union [africaine] ». L'ancien président tunisien Moncef Marzouki a même plaidé pour la création d'une Cour constitutionnelle internationale, qui aurait pour fonction de contrôler la conformité des Constitutions et des pratiques électorales des États avec leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme⁸. En tous les cas, toute révision de Constitution doit concourir à renforcer l'État de droit, les libertés, la transparence, la responsabilité et non le contraire.

PAS DE STABILITÉ SANS DÉMOCRATIE, PAS DE DÉMOCRATIE SANS ALTERNANCE

Les puissances étrangères, l'Europe au premier chef, ont trop longtemps considéré que des régimes immuables étaient des garanties pour la stabilité de leur pays. En réalité, ce type de perspective n'a contribué qu'à asseoir des dictateurs dans la durée, au détriment de la stabilité des institutions à proprement parler, sédimentant ainsi les frustrations et justifiant les explosions de violence. Cette « stabilité » n'est qu'une façade qui cache l'injustice, l'accaparement des pouvoirs et des ressources et nourrit le ressentiment. Quand ils tombent, ces régimes laissent fréquemment – et parfois délibérément – derrière eux des sociétés divisées, des mouvements politiques affaiblis par la répression et la corruption, une désespérance qui fait le terreau de la violence et des extrémismes. Au contraire, et si imparfaite soit-elle, une Constitution votée et respectée consolide l'ensemble de l'organisation

de la vie démocratique en légitimant le pouvoir, en assurant le multipartisme, le pluralisme politique, économique et syndical, des élections libres et non fraudées, la liberté d'expression et de manifestation.

Le renoncement à toute modification constitutionnelle pour convenance personnelle ne saurait, bien sûr, ni résumer ni suffire à asseoir la démocratie. En témoigne encore récemment l'assassinat du juriste franco-mozambicain Gilles Cistac, début mars 2015 à Maputo, parce qu'il se battait contre l'accaparement du pouvoir jusque dans les collectivités locales. Les pays où fonctionne l'alternance politique, comme le Ghana, le Bénin, le Sénégal et le Mali en Afrique, ne sont pas épargnés par les crises et la corruption

8 Monique Chemillier-Gendreau, « Obliger les États à tenir parole », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013.



qui peut ronger un système politique de l'intérieur : comme dans tous les pays du monde, la démocratie reste en permanence à conquérir. L'alternance en constitue pourtant une condition *sine qua non*. Une première étape qui, avec la légitimité des autres institutions démocratiques, ouvre le champ des possibles. C'est finalement sur ce socle que la société civile peut travailler à la résorption de la corruption, à un développement plus équitable, et donner vie aux instances de délibération et de décision. En ce sens, la Constitution est une sentinelle, un garde-fou qui permet l'expérience démocratique. Faire cette expérience d'institutions pérennes, quels qu'en soient les dirigeants, permet aux citoyens de se les approprier. La démocratie s'en trouve considérablement renforcée.

Respecter la Constitution, respecter l'État de droit, c'est faire le choix de la résolution pacifique des conflits sociaux et politiques.

D'ABORD NE PAS NUIRE

Le rôle des puissances étrangères n'est certes pas d'imposer la démocratie de l'extérieur, d'autant qu'il n'existe pas de modèle unique et idéal. Elles n'en ont d'ailleurs pas la capacité⁹ : ce sont les peuples

qui conquièrent et inventent leur démocratie. Pour autant, dans la vie politique d'un pays d'Afrique, le rôle joué par la communauté internationale dépasse le seul appui technique et financier à l'organisation des élections.

Ce rôle est parfois délétère. Ainsi, de nombreux dictateurs ont pu ou peuvent encore se targuer d'un soutien international. Les capitales occidentales ont longtemps adoubé des leaders conciliants, rappelant au besoin leur attachement à la souveraineté et à la non-ingérence pour justifier leur silence lors de fraudes électorales manifestes. Après la chute du Mur de Berlin, au gré des révoltes populaires, de l'effondrement de régimes « amis », et sous les pressions de plus en plus fortes des organisations de la société civile mobilisées et structurées (en Afrique, dans les diasporas, dans les pays du Nord, etc.), la promotion de la démocratie est devenue, progressivement, un enjeu des accords internationaux. Mais que valent des élections quand le peuple ne peut s'exprimer librement ni désigner librement ses dirigeants ? Quand la férocité de la dictature prive les citoyens de tout recours ? C'est au nom de l'assistance à peuple en danger que la communauté internationale doit agir.

Dakar, 2011. « Nous exigeons le respect de la constitution ».

⁹ Les Irakiens font encore l'amère expérience de cette croyance qui habitait l'administration américaine sous George W. Bush. Cf.

Zaki Laïdi, « La démocratie : un produit d'exportation ? », *Revue Projet*, n° 289, juin 2007.

COMMENT RÉAGIT L'EUROPE ?

Entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Convention de Lomé IV contenait dès 1985 (article 5) une disposition longue et détaillée reconnaissant le lien étroit entre coopération et respect des droits et libertés fondamentales. En 1995, une nouvelle disposition (article 366 bis) subordonne la coopération au respect des droits, en autorisant les suspensions (partielle ou totale) de coopération.

En 2000, les accords de Cotonou font « des droits de l'homme, des principes démocratiques basés sur l'État de droit, de la gestion transparente et responsable des affaires publiques » des objectifs majeurs de la politique de coopération avec l'Afrique. Au point de devenir la première des priorités pour l'Union européenne ? Si l'Europe, de loin le premier bailleur mondial d'aide au développement, apporte un soutien indéniable à des pays en transition démocratique, en revanche son rôle est souvent pour le moins ambigu face à des régimes autoritaires. L'Union s'est ainsi accommodée de régimes bien peu

Une critique publique et portée à haut niveau, parce qu'elle est entendue, sur place, non seulement des dirigeants mais aussi de la population.

démocratiques, au nord¹⁰ comme au sud du Sahara, dès lors qu'ils partageaient son souci d'endiguer les flux de migrants, de contenir l'islamisme et de favoriser le commerce.

L'Union peine aussi, parfois, à faire entendre une parole claire quand certains Etats membres ou eurodéputés tiennent une position dissonante. Au Congo-Brazzaville, en juillet 2007, l'UE a ainsi refusé

d'envoyer une mission d'observation pour ne pas cautionner un simulacre d'élections, son représentant sur place a dénoncé une fraude caractérisée, mais personne n'a condamné l'obscur « Coordination des observateurs franco-africains » emmenée par Jacques

Toubon (alors eurodéputé) pour saluer la reconduction de Denis Sassou Nguesso. Loin de prendre des sanctions, dès 2008, la France renforçait son soutien financier au Congo.

Les accords de Cotonou de 2000, revus en 2005 et 2010, contiennent des « mesures en cas de non-respect des éléments essentiels de l'accord, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit ». Entré en vigueur en décembre 2009, le traité de Lisbonne insiste sur la cohérence de l'ensemble des politiques de l'UE avec les objectifs de sa politique de coopération au développement (art. 208-1). Dès lors, les questions démocratiques ne peuvent plus être ignorées dans le dialogue avec les États tiers. Cette évolution se fait sentir dans certains discours : dans les pays menacés de putsch constitutionnel, comme le Burkina Faso ou la RDC, l'Allemagne, la France ou la Commission européenne ont adopté une position claire pour dénoncer toute tentative de modification de la Constitution à des fins personnelles.

On pourra regretter que cette clarification de la posture européenne, longtemps officieuse¹¹, ne soit devenue publique que tardivement, quand les événements se précisaient au Burkina. Trop souvent, la

CONGO-BRAZZAVILLE : UN CAS D'ÉCOLE

Denis Sassou Nguesso a dirigé le pays une première fois de 1979 à 1992, un règne marqué par 3000 exécutions sommaires, selon la Conférence nationale souveraine. Après avoir perdu le seul scrutin libre de l'Histoire congolaise récente en 1992 (plafonnant à 17%), il reprend le pouvoir en 1997 à l'issue d'une effroyable guerre civile, pour y rester jusqu'à aujourd'hui. La Constitution de 2002 limite à deux le nombre de mandats et à 70 ans l'âge des candidats à la présidence ; deux barrières à la candidature de Denis Sassou Nguesso en 2016, qu'il compte bien abattre. Face aux mascarades électorales des dernières années, plusieurs partis d'opposition ont adopté une stratégie de boycott des élections comme principale forme de contestation. Le droit de manifester et la liberté de la presse sont très restreints, l'opposition est réprimée et divisée, la société civile fragilisée. Le chef de l'État, qui contrôle l'armée, fait des considérables ressources pétrolières du pays un moyen de pression sur la communauté internationale. Les dizaines de milliers de morts liés à la conquête du pouvoir il y a moins de vingt ans restent dans toutes les mémoires, et la dictature congolaise brandit cet épouvantail pour mieux assurer sa pérennité, dans un rapport de force qui reste très déséquilibré. Mais la contestation monte. Déjà, les atteintes aux droits de l'Homme liées à l'approche du scrutin de 2016 se multiplient. Le sort du pays reste incertain, surtout si Kinshasa et Bujumbura connaissent, comme Ouagadougou, une alternance.

10 Cf. Luis Martinez, « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », *Revue Projet*, n° 322, juin 2011.

11 En témoigne la lettre de François Hollande à Blaise Compaoré en octobre 2014. En revanche, la question du respect de la Constitution est occultée lors de la visite à Paris du Président Joseph Kabila (21 mai 2014), la France se contentant de rappeler via son représentant permanent adjoint de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies que « la bonne tenue du processus électoral est également un aspect essentiel à la paix et à la stabilité. Ce processus doit se dérouler dans le respect des règles constitutionnelles ».

LES LIMITATIONS DE MANDAT À LA TÊTE DE L'ÉTAT EN AFRIQUE



CE QUE PRÉVOIT LA CONSTITUTION

- LE PRÉSIDENT PEUT SE REPRÉSENTER À VIE
- LA LIMITATION DU NOMBRE DE MANDATS EST RÉCENTE ET NON-RÉTROACTIVE : LE PRÉSIDENT PEUT ENCORE SE PRÉSENTER
- LE NOMBRE DE MANDATS EST LIMITÉ
- MONARCHIE : LE CHEF DE L'ÉTAT N'EST PAS ÉLU
- LA CONSTITUTION EST EN COURS D'ÉCRITURE
- LA CONSTITUTION EST BASÉE SUR UN ACCORD DE PAIX
- ÉTAT SANS ÉLECTIONS

QUAND ON INSTRUMENTALISE LA CONSTITUTION

- « COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL » RÉUSSI : LA LIMITATION DE MANDATS A ÉTÉ RETIRÉE DE LA CONSTITUTION POUR PERMETTRE AU CHEF D'ÉTAT DE SE MAINTENIR AU POUVOIR. *
- « COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL » AVORTÉ : LE CHEF DE L'ÉTAT A ABANDONNÉ SON PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION
- RISQUE DE « COUP D'ÉTAT CONSTITUTIONNEL » : LE PRÉSIDENT CHERCHE À MODIFIER/INTERPRÉTER LA CONSTITUTION POUR BRIGUER UN NOUVEAU MANDAT

* AU TOGO, L'ÉTAT A SIGNÉ UN ACCORD DE POLITIQUE GLOBALE (APG) PRÉVOYANT UNE LIMITATION DES MANDATS MAIS JAMAIS APPLIQUÉ

CHARTRE AFRICAINE DE LA DÉMOCRATIE, DES ÉLECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Etat des signatures de la Charte au 3 février 2014 (dernière actualisation disponible sur le site de l'UA)

L'ont ratifiée : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Lesotho, Mali, Malawi, Mauritanie, Niger, Nigeria, Rwanda, République sahraouie, Sierra Leone, Soudan, Togo, Zambie

L'ont signée : Algérie, Angola, Burundi, Cap vert, Centrafrique, Comores, Congo, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, RDC, Sao Tome & Principe, Sénégal, Somalie, Sud Soudan, Swaziland, Tunisie

Ne l'ont pas signée : Botswana, Egypte, Erythrée, Libye, Malawi, Seychelles, Tanzanie, Zimbabwe.



LIONEL CHARRIER / MVOF

L'Union Africaine, dans sa charte, s'engage à promouvoir les droits de l'homme, les principes démocratiques et le droit au développement.

diplomatie européenne a fait le choix de la discrétion (« On travaille dans l'ombre ») pour ne pas trop froisser les pouvoirs en place, voire les partenaires économiques de ces pays...et ménager ainsi ses arrières. Dans le cas de la RDC, la France s'est contentée, initialement, d'une déclaration via un représentant adjoint aux Nations unies. Or une critique publique et portée à haut niveau, parce qu'elle est entendue, sur place, non seulement des dirigeants mais aussi de la population et des sociétés civiles mobilisées, a plus de portée.

Surtout, la nouvelle « doctrine » européenne souffre encore de notables exceptions : au Cameroun, l'Union n'a guère exprimé de réserves après la réélection de Paul Biya en octobre 2011, au terme d'un processus électoral très contestable mais aussitôt entériné par Paris.¹² Au Togo, l'éviction par le régime, durant l'été 2014, d'un fonctionnaire européen qui prenait un peu trop à cœur sa mission de soutien à

¹² Cf. Christophe Courtin, « Démocratie au Cameroun : l'Europe démissionnaire », Revue Projet, n° 324-325, décembre 2011.

la société civile en préparation des élections, n'a fait l'objet d'aucune contestation officielle de Bruxelles¹³. Quant à Idriss Déby, il continue d'être adoubé par Paris, qui voit dans l'armée tchadienne un appui militaire précieux à ses interventions africaines. Au fond, la critique européenne se centre aujourd'hui

La critique européenne se centre aujourd'hui sur les flagrants-délits de putschs constitutionnels, et passe largement sous silence les putschs passés et les manipulations plus subtiles.

sur les flagrants-délits de putschs constitutionnels, et passe largement sous silence les putschs passés et les manipulations plus subtiles.

ET L'UNION AFRICAINE ?

De son côté, l'Union Africaine, soucieuse « d'enraciner dans le continent une culture d'alternance politique fondée

sur la tenue régulière d'élections transparentes » se dit résolue, en 2007, dans sa Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, « à promouvoir les valeurs universelles et les principes

¹³ L'éviction du responsable du Projet d'appui à la société civile et à la réconciliation nationale (Pascarena), est évoquée, par exemple, dans « Présidentielle 2015 au Togo : le pouvoir farouchement opposé à une initiative de suivi de l'UE via la société civile togolaise », togo-online, 12 septembre 2014.

de la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le droit au développement ». Mais certains États africains (dont la RDC, le Tchad, le Zimbabwe, le Gabon, le Congo...) font une interprétation très personnelle de ce texte sans que l'Union africaine, dépourvue de dispositif coercitif vis-à-vis de ses membres, ne s'en émeuve guère... Il est vrai que la Charte n'est entrée en vigueur qu'en 2012, après que 12 États seulement parmi 29 signataires l'eurent ratifiée. Surtout, les récentes prises de position de la Commission de l'UA chargée des modifications de constitutions laissent perplexes quant à leur vision de l'alternance et de la démocratie...

ET LES ETATS-UNIS ?

A Washington, Barack Obama a énoncé dès 2012 sa conviction que l'Afrique avait besoin d'institutions fortes et non d'hommes forts. Le 4 mai 2014, John Kerry, ministre américain des affaires étrangères, précisait le propos en rappelant l'attachement de son pays au « *respect du processus constitutionnel* » et à la tenue « *d'élections transparentes et crédibles* » en RDC, liant l'aide américaine au respect de cette exigence. Le 5 août 2014, B. Obama enfonçait le clou durant l'*Africa Business Forum* : « Lorsque des dirigeants s'éternisent au pouvoir, ils empêchent du sang nouveau de s'exprimer, ils empêchent le renouvellement et le risque c'est qu'à la longue, les gens œuvrent plus pour durer que pour le bien de leur peuple ». Le 9 février 2015, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, Russel Feingold, l'envoyé spécial des Etats-Unis pour la région des Grands Lacs et la RDC, se faisait plus précis encore, demandant à la CENI de publier le calendrier électoral pour 2016 : « le transfert du pouvoir en RDC (...) doit se faire de façon paisible à travers des élections libres démocratiques et transparentes ». **Un message à portée continentale** : « C'est cette manière de faire qui va s'appliquer à tous les gouvernements de la région et, au-delà, au continent africain ». En visite à Brazzaville, le 4 février 2015, Robin D. Meyer, directrice Afrique centrale du département d'Etat, tenait un discours en tous points comparable.

FAIRE DES « COUPS D'ETATS CONSTITUTIONNELS » UNE LIGNE ROUGE DE LA DIPLOMATIE INTERNATIONALE

La révolution burkinabé a fini de convaincre les chancelleries occidentales que les peuples africains n'entendaient plus se voir confisquer leur destin. L'évolution est notable. Mais au-delà des reproches de la communauté internationale, à quoi s'expo-

seraient des chefs d'États qui s'obstineraient à se maintenir au pouvoir ? Les outils existent pour peu que les États soient disposés à agir : suspension ou restriction de l'aide internationale, levée partielle d'accords de coopération, exclusion de certaines enceintes internationales (comme de l'Union africaine en vertu de l'article 4 de son Acte constitutif, qui « condamne et rejette des changements anti-constitutionnels de gouvernement »), gel des avoirs ou interdiction de voyage des dirigeants et de leur entourage, etc. À ce stade, ni l'Union européenne ni ses États membres ne semblent déterminés à assortir leurs menaces de sanctions. Là réside pourtant leur crédibilité.

Déclarations et chartes ne suffisent plus : désormais les démocrates africains attendent un soutien tangible de l'Union africaine et de la communauté internationale, en décourageant et, le cas échéant, en sanctionnant toute tentative de coup d'État constitutionnel comme le serait un coup d'État militaire. Dans les pays ayant déjà abandonné la limitation de mandats par ce type de manœuvre, l'Union africaine et la communauté internationale devront considérer ces révisions de la Constitution comme des coups d'État, et obtenir des gouvernements qu'ils s'en tiennent à la lettre et à l'esprit des textes antérieurs. ■

UN MANDAT PAR PRINCIPE LIMITÉ

C'est la notion de mandat qui est en jeu. Le mot renvoie à la durée du pouvoir entre deux élections. Plus profondément, il institue le peuple en mandant : c'est lui qui donne légitimité au dirigeant, et aussi qui lui donne mission pour agir dans l'intérêt général. Ce mandat est une délégation du pouvoir, mais cette délégation est toujours limitée, dans le temps et dans le champ de ce qu'elle autorise de faire. En prolongeant indéfiniment leur règne à la tête de l'État, c'est ce mandat que les dirigeants de notre classement usurpent (s'ils l'ont reçu un jour). Nulle coïncidence si le Burkina a basculé sur cette question : en 2000, l'article 37 inscrivait dans la Constitution une limite au nombre de mandats présidentiels. En 2014, Compaoré a voulu passer outre. Mal lui en a pris.

LES SOCIÉTÉS CIVILES ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Prétendre démocratiser des régimes autoritaires par d'amicales pressions étrangères relève, au mieux, de l'illusion. Car la démocratie est affaire de conquête. Un peu partout au sud du Sahara, les sociétés civiles l'ont compris, manifestant, parfois au péril de leur vie, une soif irrésistible de liberté. Voilà les démocrates qu'il nous revient, en Afrique comme en Europe, de soutenir et de protéger.



Ouagadougou, le 28 octobre 2014 : un million de Burkinabés tentent de dissuader Blaise Compaoré d'opérer un coup d'Etat constitutionnel. A Kinshasa, le 19 janvier 2015, puis à Goma trois jours plus tard et à Bukavu où, suivant le mot d'ordre de la société civile, la population observe massivement deux journées villes mortes, des milliers de personnes manifestent contre la confiscation de la démocratie opérée par le régime. Les démocrates du Sénégal, du Mozambique, du Burkina, de RDC, du Burundi, du Togo, surprennent peut-être celles et ceux qui entretenaient l'idée de populations passives ou résignées. Ils donnent tort, en tout cas, à tous ceux qui s'enferment dans une lecture institutionnaliste de l'Histoire, comme si le seul jeu diplomatique suffisait à faire progresser la démocratie : « Aujourd'hui, ce sont les mouvements sociaux qui guident le monde. Des exemples sur tous les continents nous le montrent », rappelle le politologue français Bertrand Badie¹.

UNE LONGUE HISTOIRE DE RÉSISTANCE

Les sociétés civiles des pays autoritaires d'Afrique subsaharienne ont vu les révolutions arabes renverser des potentats, sans se faire d'illusions quant à l'ampleur des défis à relever par la suite ; elles savent que leurs dirigeants s'arrangent aisément des molles injonctions à la bonne gouvernance envoyées par la communauté internationale ; elles ont compris qu'il leur revenait de partir à la conquête de leur liberté politique.

Des analystes trop pressés verront dans la période récente le réveil des démocrates africains. C'est faire

¹ Entretien de Bertrand Badie avec Eve Rodot et Jean Merckaert (pour « Tournons la page », le 9 juillet 2014.

fi des mobilisations violemment réprimées, au cours des dix dernières années, au Togo, au Cameroun, en Ouganda... C'est nier l'héritage des figures africaines de la liberté dont se réclament, bien souvent, les jeunes mobilisés dans les rues. C'est ignorer, surtout, le travail inlassablement mené, sur le terrain, par ces formateurs, ces militants politiques, associatifs ou syndicaux, ces journalistes, ces médias indépendants, ces artistes, ces responsables religieux qui ont eu à cœur d'éveiller les jeunes au sens critique, de donner à imaginer d'autres chemins possibles à des générations entières prises au piège de régimes policiers, d'entretenir une parole libre, de structurer des réseaux de résistance.

Les mobilisations du Sénégal, du Togo, du Burkina Faso, de Mozambique ou de RDC ne marquent en rien le réveil d'un endormi, elles sont l'expression d'une colère qui couve de longue date.

Les mobilisations du Sénégal, du Togo, du Burkina Faso, de Mozambique ou de RDC ne marquent en rien le réveil d'un endormi, elles sont l'expression d'une colère qui couve de longue date et qui s'exprime de multiples façons – dans les journaux, dans les rues, dans les chansons, dans les hôpitaux, les universités, les casernes... Une colère que les pouvoirs en place ne veulent pas entendre. Et que la « communauté internationale », dans son obsession étatiste, fait souvent mine de ne pas voir.

CRISTALLISATION

Bien souvent, questions politiques et questions de développement sont dissociées, comme s'il ne s'agissait pas des deux faces d'une même pièce. Nul étonnement, pourtant, que la convergence des luttes s'opère autour de la démocratie et du respect des droits. Le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, n'a-t-il pas montré que les démocraties ne connaissent pas de famines ? Si tant d'acteurs revendiquent la démocratie, c'est bien que respect des droits, la lutte contre la pauvreté, le développement, et la liberté d'en choisir les voies, en dépendent. Bien sûr, il ne peut pas y avoir un seul modèle de démocratie, mais nulle part il n'y a

de démocratie sans alternance, sans respect des lois (notamment, celles régissant le jeu institutionnel) par les détenteurs du pouvoir. Parce qu'ils sont universels, ces principes rassemblent très largement.

L'étincelle de la révolte, ce sont les pouvoirs en place qui l'allument. L'obstination de Blaise Compaoré à se maintenir au pouvoir contre toute légalité, comme celle quelques mois plus tard de Joseph Kabila en RDC, ont cristallisé les contestations. Souvent la dictature se pare des apparences formelles de la démocratie, pour rassurer les bailleurs, ne pas attirer les remontrances. Le coup d'Etat constitutionnel opère comme un flagrant-délit d'autoritarisme : personne, dans le pays ni à l'étranger, ne peut être dupe. C'est ce moment opportun que les Burkinabés ont su saisir.

La mobilisation au Burkina fut d'une ampleur sans précédent. Des associations y menaient de longue date un travail de formation citoyenne, à l'instar de l'Organisation démocratique de la jeunesse. Mais le rôle des artistes fut déterminant, comme le fut celui du groupe Keur Gui pour « Y en a marre » au Sénégal : le rappeur Smockey (cf. son interview) et le chanteur de reggae Sams'k le Jah, grâce à leur popularité, à leur capacité d'alterner le répertoire culturel et le répertoire politique, ont rempli des stades (contrairement au parti au pouvoir, réduit à payer des participants ne restant même pas jusqu'à la fin !). Ils ont galvanisé les jeunes, sans oublier de structurer la mobilisation d'en bas, avec de petits groupes de dix (les « cibai ») un peu partout dans le pays, bien connectés pour certains via Facebook et les téléphones portables, prêts à se mobiliser le moment venu. Soucieux de son indépendance par rapport aux partis politiques, décrédibilisés aux yeux de beaucoup, le « Balai citoyen » a su redonner confiance à ces jeunes en la vertu d'un engagement politique. Après la démission de Blaise Compaoré, la mobilisation reste forte afin de veiller au bon déroulement de la transition.

Dans d'autres pays, ce sont notamment les institutions religieuses qui ont joué un rôle central. Au Mozambique, la parole claire des évêques n'est pas étrangère au renoncement du président Armando Guebuza à se maintenir au mépris de la Constitution. En RDC, pays majoritairement catholique, les appels répétés et finalement unitaires² du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) et de la Conférence Episcopale de la RDC

² L'Eglise congolaise n'a pas toujours parlé d'une même voix. Des différences se sont par exemple exprimées, en 2011, lors de la proclamation des résultats, entre la CENCO et le cardinal de Kinshasa.

Y'EN A MARRE

Au Sénégal, « Y en a marre » a été créé par deux rappeurs dans un contexte pré-électoral, alors que le président sortant, Abdoulaye Wade, se représentait aux élections présidentielles malgré la limite du nombre de mandats atteinte. Il a été le mouvement de la société civile le plus visible, engageant des actions innovantes et pacifiques pour s'ériger en contre-pouvoir sans utiliser la violence, mobilisant largement grâce à sa dimension artistique. Dès le départ, le mouvement s'est positionné de manière claire et non équivoque comme non-partisan. Leur message est simple : la souveraineté s'exerce à travers la carte d'électeur et le cœur du discours a été de redonner leur place aux citoyens pour qu'ils s'impliquent davantage dans la gestion de leurs cités. Après l'issue heureuse de 2012, leurs activités se poursuivent. Non sans difficultés. Mais, si les tentatives de récupération, de discrédit ou de corruption sont une réalité, elles attestent surtout de l'influence et de la crainte qu'inspire ce pouvoir citoyen aux autorités.

GABON : « ÇA SUFFIT COMME ÇA » ET LE « FRONT DES INDIGNÉS »

Le mouvement citoyen « Ça suffit comme ça » et le « Front des Indignés » du Gabon regroupent les acteurs de la société civile libres - qui ne reçoivent aucune aide financière du gouvernement en place dont ils dénoncent les malversations, la corruption endémique, l'injustice et le mépris des populations. Ils sont engagés dans la lutte pour la défense des droits des citoyens, la mise en place d'un véritable régime démocratique, la bonne gouvernance, la défense des droits de l'Homme, la promotion du dialogue social, le bien-être et la mise en œuvre d'élections libres et transparentes au Gabon. Parmi les actions menées dernièrement : manifestation contre les crimes rituels réprimée par le gouvernement le 11 mai 2013 avec l'emprisonnement de six manifestants ; tenue d'un forum alternatif en marge du « New York Forum Africa » organisé par Richard Attias, pour dénoncer le coût absurde de cette manifestation qui ne produit aucun résultat.

CAMEROUN : DYNAMIQUE CITOYENNE

Dynamique Citoyenne, née en 2005, est un réseau national de suivi indépendant des politiques publiques et des stratégies de coopération constitué de plus de 200 organisations (ONG et associations, syndicats, organisations professionnelles) des 10 régions du Cameroun. En son sein, un comité citoyen réfléchit aux conditions d'une « Alternance pacifique pour la transition démocratique au Cameroun », tandis que des débats publics (La Grande palabre) visent à construire la démocratie à partir des problématiques locales. Dynamique Citoyenne développe aussi des outils de suivi des élections, une caravane citoyenne pour sensibiliser, des comités de veille citoyenne au niveau des communes... La tâche est lourde : les autorités administratives répriment toute action d'expression et de mobilisation publiques des forces sociales ; faute d'une véritable Commission Electorale Indépendante (CENI), « Elections Cameroun » (ELECAM) est chargée de la gestion des élections depuis 2006, mais elle est composée en majorité d'anciens militants du parti au pouvoir... Un parti qui domine aussi le Parlement. Défiants envers les institutions, de nombreux Camerounais renoncent à s'inscrire sur les listes électorales.

ENTRETIEN

« LA NOUVELLE GÉNÉRATION VEUT EN FINIR AVEC LA FATALITÉ¹ »

XAVIER SCHWIBEL / S.C.

Votre collectif Balai citoyen a eu un très fort écho dans la population burkinabé. Imaginez-vous une telle mobilisation ?

C'est une belle réussite. Il y a une seule chose que Blaise Compaoré ne devait pas faire : essayer de changer la Constitution pour pouvoir se présenter et briguer un cinquième mandat. L'opinion publique était préparée à ne pas accepter ce passage en force. Cela faisait un moment que les voyants étaient allumés : une partie de l'armée ne voulait plus de Compaoré, il y avait un ras-le-bol général.

Pendant plus d'un an, on a mobilisé l'opinion : on est allé au charbon, on a organisé des sit-in, des marches, des concerts, des débats. On a par exemple créé la Caravane : on se déplace en moto à la rencontre des gens, et là où il y a du monde, on monte sur des promontoires et on prend la parole, pour dire oui à l'alternance et à la démocratie, oui à la justice pour les crimes de sang et les crimes économiques.

Bien souvent, chez nous, les gens n'ont pas accès à l'information. L'outil numérique existe mais seuls 2% de la popu-

lation y ont accès. Donc on est obligés d'être sur le terrain, d'aller voir les gens, de faire de la pédagogie, de leur donner l'information, d'essayer de développer leur sens critique. Et ça a fonctionné.

Un de nos messages-clés, c'est qu'il ne faut pas suivre des hommes, mais des idées. Les mouvements, les associations, toutes les organisations qui se battent pour améliorer le bien-être humain, doivent défendre des idées et non pas des individus. Il faut cesser d'attendre un messie.

La chute de Compaoré n'est pas une fin en soi. Comment allez-vous poursuivre votre combat ?

Nous n'avons pas vocation à gérer le pouvoir, mais en tant que leader d'opinion, nous avons une responsabilité : nous battre pour la justice et le respect des droits humains. Nous espérons un réveil de la population. Il faut que les citoyens s'impliquent et reprennent leur destin en main.

Le Balai citoyen s'est donné une mission de contre-pouvoir. On n'a plus le droit de reculer : aujourd'hui, quand on sort dans la rue, on nous témoigne de la sympathie mais on nous attend aussi au tournant. On a éliminé le haut de l'iceberg, mais il reste toute la partie invisible. Toutes les racines de l'ancien régime sont encore présentes.

Il faut une nouvelle génération d'Africains, et notamment de jeunes qui soient conscients de l'impact qu'ils peuvent avoir sur le développement de leur Etat. Il faut que les gens s'engagent dans des actions citoyennes. Ne serait-ce que par égoïsme : si vous vous occupez d'éteindre l'incendie de votre voisin, vous évitez que le feu prenne chez vous. Il faut une pression et une vigilance constantes du peuple. Arrêter de dire « on ne s'intéresse pas à la politique ». La démocratie a des règles, et la plus basique, l'alternance, personne ne veut la respecter ! Il faut qu'on oblige les gouvernants à respecter les règles.

Quelle doit être la priorité du prochain gouvernement ?

La priorité absolue est d'apurer le passif. Les gens ont besoin de faire de nouveau confiance aux institutions. Il y a des dizaines de dossiers à rouvrir : l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998, celui de Thomas Sankara (père de la « Révolution burkinabé », assassiné lors du coup d'Etat qui a mené Compaoré au pouvoir en 1987, ndlr), mais aussi les détournements de fonds et autres crimes commis par les caciques de l'ancien régime.

Les élections ont lieu en novembre, il va falloir que le prochain gouvernement s'applique à mettre le pays sur le chemin de la bonne gouvernance. C'est la base de tout, le socle sur lequel doit reposer un programme politique. Il suffirait qu'on ait des gouvernants honnêtes pour que nos pays aient 8 ou 15% de croissance en plus. On a le potentiel, et un atout énorme : plus de 60% de la population est jeune. Et la nouvelle génération veut en finir avec la fatalité. Je rêve d'une opinion publique forte, qui fait entendre sa voix.

Un mouvement panafricain peut-il émerger ?

Malgré tout ce qui arrive en Afrique, on peut compter sur les doigts de la main le nombre de fois où l'Union africaine

est intervenue. Elle n'a pas de moyens mais surtout pas de volonté. La plupart des dirigeants ne sont pas légitimes, comment voulez-vous qu'ils puissent donner des leçons ? La solidarité panafricaine ne peut pas exister par les discours, elle doit exister par les actes.

Un point commun de ces mobilisations est la non-violence, une philosophie revendiquée par le Balai citoyen comme par Dynamique citoyenne, au Cameroun. Les mouvements sociaux, les sociétés civiles savent que la violence appelle la violence. A Ouaga en octobre 2014 comme à Kin en janvier 2015, ce sont les hommes en armes, singulièrement ceux des gardes présidentielles, qui ont ouvert le feu sur des manifestants sans arme.

Les militants, eux, prennent des risques considérables en s'exprimant librement, en manifestant. Depuis 2009, Libreville ressemble à un camp retranché, avec un camion militaire à chaque carrefour. Au Burundi, les 304 associations qui ont lancé, en janvier 2015, la « Campagne citoyenne Halte au 3e mandat », témoignent d'un courage à toute épreuve, dans un contexte de répression féroce. En attestent les assassinats impunis, l'arrestation et l'incarcération en 2014 de défenseurs des droits humains ou celle de journalistes (voir encadré « Grands Lacs »). En Ouganda, les mouvements sociaux ont trouvé la parade à l'interdiction qui leur était faite de manifester : ils ont donné le mot d'ordre de se rendre à pied au travail... et de battre ainsi quotidiennement le pavé de Kampala, en opposition à un régime qui fêtera ses 30 ans en 2016 – le double de l'âge médian ougandais.

(CENCO) au respect de la limitation de mandats, depuis 2 ans³, ont trouvé un grand écho dans la population. Et l'unité – suffisamment rare pour être soulignée - des partis d'opposition dans son refus d'un coup d'Etat institutionnel a achevé de délégitimer le coup de force que préparait Kabila. Sur l'autre rive du fleuve Congo, autre pays majoritairement catholique, l'appel à la paix et à la réconciliation lancé par la Conférence épiscopale, le 22 décembre 2014, a probablement dissuadé Denis Sassou Nguesso d'annoncer un référendum pour la révision constitutionnelle – alors qu'il s'apprêtait à suivre les traces de son ex-homologue burkinabé.

L'ALLIANCE DES SOCIÉTÉS CIVILES

Les mobilisations sénégalaises ont fortement inspiré celles du Burkina, lesquelles trouvent à leur tour une résonance très forte ailleurs sur le continent. L'écho que ces mobilisations trouvent ailleurs dans le monde, auprès des institutions, des responsables politiques étrangers, dans les médias internationaux,

³ Voir par exemple le communiqué du CENCO publié le 14 septembre 2014.

TOGO

La contestation organisée contre les exactions politiques du régime Eyadema père et fils a été portée très tôt par des associations de droits de l'Homme. Longtemps toutefois, ces dernières ont peiné à mobiliser en dehors du sillage de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), le seul réel parti d'opposition capable de mener des manifestations populaires. Créé en avril 2012, le collectif « Sauvons le Togo » regroupe ainsi huit associations de défense des droits de l'homme et de la société civile, ainsi que six partis politiques (dont l'ANC), contre les manipulations du code électoral et le manque d'indépendance de la justice notamment. Aujourd'hui des associations émergent dotées d'une vraie notoriété technique et politique sur les questions de suivi des élections. Leur combat, porté par la Concertation nationale de la société civile (CNSC) du Togo, est de contribuer à la transparence des processus électoraux afin d'offrir des chances d'alternance par les urnes dans une situation politique de verrouillage institutionnel et juridique. Les mobilisations sociales sont portées par une nouvelle centrale syndicale STT (Synergie des Travailleurs Togolais) qui est issue du regroupement de syndicats autour du syndicat du personnel médical (SYNPHOT), en rupture avec les centrales traditionnelles corrompues ou contrôlées par le pouvoir. Ces mobilisations, sur des questions syndicales, sont articulées avec les autres formes de contestations contre le régime. L'exemple des mouvements sociaux au Burkina a donné de l'espoir mais a aussi interpellé la société civile togolaise sur sa capacité à coordonner ses pratiques de contestation.

¹ Propos recueillis par Marina Bellot (Secours catholique) le 16 janvier 2015 à Paris. Un entretien à retrouver dans son intégralité sur le site du Secours catholique.



ÉLODIE PERRIOT / S.C.

(De gauche à droite)
Abbé Santedi,
Mgr Ambogo,
Antoine Sondag,
Brice Makosso lors
de la conférence
« Tournonns la page »,
en février 2014,
à Paris.

renforce encore leur détermination. Le porte-parole du gouvernement congolais ne s'est-il pas senti obligé, le 5 février 2015, d'annoncer que « le président Kabila terminera son mandat en 2016 », après que Monseigneur Fridolin Ambogo, invité en Europe dans le cadre de la campagne « Tournonns la page », eut appelé vigoureusement à l'alternance en RDC sur l'antenne de Radio France Internationale ?

L'alliance des sociétés civiles, dans la (re)conquête de la démocratie et de la liberté de chaque peuple à décider de son destin, voilà l'enjeu. Cette alliance, elle ne part pas de rien. Car, tandis que trop souvent, l'Union européenne et ses Etats membres jouaient les jeux hypocrites de la diplomatie, continuant d'adouber des régimes honnis de leur population, les sociétés civiles, elles, se parlent, se connaissent, échangent et travaillent ensemble. Dans les années 1990, la mobilisation citoyenne interne, épaulée par des alliés extérieurs, avait amené un vent de démocratisation dans de nombreux pays africains (limitation des mandats, multipartisme...). Depuis, les Forums sociaux mondiaux, les campagnes pour

l'annulation de la dette et le contrôle citoyen des budgets, pour la transparence des revenus extractifs ou contre les accords de partenariat économique (APE), les mobilisations internationales autour de l'élection au Togo en 2005, la mission internationale d'observation des élections en RDC en 2006, les convergences citoyennes pour une autre politique de la France en Afrique⁴, etc., ont constitué le creuset d'un rapprochement entre sociétés civiles d'Afrique et d'Europe.

De cet élan et du soutien de nombreux intellectuels et artistes est né l'appel « Tournonns la page ! » auquel les organisations de la société civile signataires ont décidé de répondre par le lancement d'une campagne.

Aujourd'hui est venu le temps d'une nouvelle alliance entre citoyens d'Afrique et d'Europe, pour faire vivre l'alternance et, au-delà, la démocratie. ■

Tandis que l'Union européenne et ses Etats membres jouaient les jeux hypocrites de la diplomatie, les sociétés civiles, elles, échangent et travaillent ensemble.

4 Cf. notamment, « L'appel pour une autre politique de la France en Afrique », publié dans Le Monde en février 2007 et co-signé par plusieurs centaines d'organisations de la société civile en Afrique et en France, le « Livre blanc pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente », publié en 2008 par la Plate-forme citoyenne France-Afrique (L'Harmattan).

GRANDS LACS : RÉDUIRE LA CRITIQUE AU SILENCE

« Je faisais mon travail de journaliste et ils m'ont arrêté. Si j'accepte ma culpabilité, alors autant abandonner mon métier. Si je ne suis pas journaliste, je ne suis rien et ils auront gagné. » Bob Rugurika, journaliste burundais. Quand un pouvoir se sait en danger, quand il ne peut plus compter sur l'adhésion populaire pour se perpétuer, il est souvent saisi du même réflexe : frapper fort sur les médias et sur la société civile qui pourraient le défier. Poussés dans leurs retranchements, dos au mur, les présidents tentés par le maintien ne reculent devant rien pour faire taire les voix qui dérangent.

A Bujumbura, tous les moyens semblent bons pour mettre la société civile au pas. En mai 2014, Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), était arrêté et placé en détention. Il s'apprêtait à rendre publiques des informations faisant état de l'entraînement en RDC de jeunes militants du parti présidentiel (les Imbonerakure, « ceux qui voient loin », auteurs de nombreuses violences en période électorale). Malgré un état de santé dégradé et les protestations vigoureuses de la communauté internationale, Pierre Claver Mbonimpa restera près de 5 mois en détention. En janvier, c'est le directeur de la radio Publique Africaine, Bob Rugurika, qui est arrêté pour avoir diffusé des reportages sur l'assassinat de trois religieuses italiennes en 2014. Les regards se tournent vers des cercles sécuritaires proches du pouvoir burundais. Inculpé sans preuve de complicité d'assassinat, violation du secret de l'instruction, recel d'un criminel et manquement à la solidarité publique, il est placé à l'isolement dans une prison de province – avant d'être libéré le 18 février. Sa sortie de prison a été marquée, dès le lendemain, par une véritable marée humaine. Des milliers de Burundais, venus de partout, ont bravé l'interdiction de manifester faite la veille par le régime, auquel ils envoyaient ainsi un signe clair de « ras-le-bol » (selon l'expression de Pacifique Nininahazwe, président du Focode). Prenant peur, le parti au pouvoir s'est vu obligé de réunir précipitamment tous ses cadres pour témoigner leur soutien à Pierre Nkurunziza... Après l'adoption, dès 2013, d'une loi jugée liberticide, le pouvoir burundais (largement décrédibilisé) semble vouloir resserrer encore l'étau sur les

médias et les militants des droits de l'Homme à l'approche des élections.

En RDC, les événements de janvier 2015 ont montré la fébrilité du pouvoir de Joseph Kabila. Alors que la rue kinoise se révoltait, les réseaux sociaux, les SMS, les radios (Canal Kin Télévision, Radio Télévision Catholique Elikya, RFI), les connexions Internet étaient coupées par les autorités pour empêcher toute information indépendante sur les manifestations en cours et tuer dans l'œuf un « scénario burkinabé ». Le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, prétendit que les médias fermés avaient relayé des appels à la destruction et des menaces « au bon fonctionnement des institutions », ce qui a conduit le gouvernement à prendre des « mesures conservatoires ». Doux euphémisme... Sans témoignage de première main, sans relais médiatiques, il était aisé pour le gouvernement de parler d'incidents isolés, de provocateurs, de voyous. Dans les jours suivants c'est la société civile congolaise qui a été la cible des services de sécurité. Christopher Ngoyi Mutamba, un défenseur des Droits de l'Homme, a été arrêté le 21 janvier 2015. Il est détenu dans un lieu tenu secret. L'organisation congolaise « Journalistes en danger » estime que la liberté d'expression est aujourd'hui « prise en otage » en RDC. Le 15 mars 2015, cette prise en otage s'est traduite par l'arrestation à Kinshasa de nombreux journalistes et artistes, dont ceux de Balai citoyen et Y en a marre, venus lancer une campagne visant à encourager la participation des jeunes au processus démocratique en RDC

Ces exemples ne sont malheureusement pas isolés. Plus les revendications en faveur de l'alternance se feront pressantes, plus les pouvoirs acculés seront tentés par la répression. Si localement, journalistes et militants font courageusement leur travail, les médias occidentaux ont eux aussi une responsabilité importante. En refusant les lectures superficielles des événements, en tournant micros et caméras vers ces pays, en donnant la parole aux organisations de la société civile, aux populations, les médias prendront part à un exercice indispensable de démocratie. A l'heure de l'information mondialisée, c'est également un témoignage de solidarité que les sociétés africaines attendent.

NOS RECOMMANDATIONS

AUX DIRIGEANTS AFRICAINS

I. Rendre possible l'alternance démocratique :

- Respecter la limitation des mandats présidentiels, législatifs et municipaux. Dans les pays où une révision constitutionnelle a supprimé les limitations de mandat, revenir au texte antérieur.
- Proscrire dans la Constitution l'élection présidentielle à un tour
- Asseoir les processus électoraux sur des accords politiques inclusifs et consensuels.
- Interdire l'utilisation des fonds publics et les moyens de l'Etat pour financer ou appuyer les campagnes électorales des candidats issus des partis politiques au pouvoir.

II. Assurer la tenue d'élections libres, équitables et transparentes dans les délais prévus par la Constitution.

- Maintenir les listes électorales à jour et les rendre accessibles aux citoyens. En faire régulièrement un audit indépendant.
- Assurer l'indépendance, la pérennité et les moyens humains, techniques et financiers des organes de gestion des élections (du type Commissions électorales nationales indépendantes - CENI).
- Publier les résultats détaillés des votes par bureau (et consolidés par territoire administratif) sur un site gouvernemental et afficher les résultats des votes dans les bureaux.
- Promouvoir les dispositifs d'observation électorale par la société civile.

III. Garantir les conditions d'exercice de la démocratie :

- Assurer la séparation des pouvoirs, notamment l'indépendance de la justice.
- Garantir le respect des droits et libertés fondamentaux (notamment la liberté d'expression, de manifestation et le droit au pluralisme de l'information) et sanctionner leur violation.
- Respecter les partis d'opposition.
- Signer et (le cas échéant) ratifier la « Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ».

À L'UNION AFRICAINE, À L'UNION EUROPÉENNE ET À LEURS ETATS MEMBRES

En vertu de l'article 4 de l'acte constitutif de l'Union africaine, qui « condamne et rejette des changements anticonstitutionnels de gouvernement », et en vertu des Accords de Cotonou (qui engagent l'UE et une grande partie des membres de l'UA), dont les « éléments essentiels » sont « le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit », l'Union africaine, l'Union européenne et leurs Etats membres doivent :

I. Rééquilibrer les priorités, portées sur la sécurité et le développement économique en Afrique, en faveur du soutien à la démocratie et à l'État de droit.

→ [UA] Encourager la signature et la ratification rapide de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance par tous les Etats africains ; y intégrer un article sur les limitations de mandats en nombre et en durée ; veiller à l'application de la Charte et assortir toute violation d'un arsenal de sanctions.

II. Prendre clairement position contre toute modification constitutionnelle de convenue, et toute autre manœuvre visant à contourner les limitations de mandat.

→ **Condamner publiquement** les tentatives de « coups d'Etat constitutionnels ». Chaque fois que nécessaire, adopter des positions fortes en commun et aux Nations Unies.

→ **Sanctionner les responsables** des gouvernements qui se maintiennent ainsi au pouvoir :

- Établir des listes nominatives des responsables politiques et publics (institutions publiques, commissions électorales...) impliqués dans ces manipulations.
- Définir un régime de sanctions contre eux et leurs proches : gel et surveillance de leurs avoirs à l'étranger ; interdiction de visa ; annulation des titres de séjour...

→ **Réévaluer les relations avec l'Etat concerné :**

- Suspendre, le cas échéant, l'accord d'association avec l'UE¹.
- Suspendre ou restreindre l'aide européenne [et celle des institutions multilatérales - Pnud, Banque Mondiale...] en veillant à ce que cela ne pénalise pas les populations.

→ **Reconnaître les modifications constitutionnelles de convenue passées comme de véritables « coups d'Etat »** et amener les pays concernés à revenir au principe d'une limitation de mandats.

III. Encourager et protéger les acteurs de la société civile et les défenseurs des droits :

→ Les représentants locaux de l'Union africaine, de la diplomatie européenne et des Etats membres doivent **exprimer publiquement leur inquiétude** en cas de menaces, **leur condamnation** d'arrestations arbitraires ou d'exactions, demander des explications à leurs interlocuteurs et tenir informées les organisations de la société civile concernées.

→ **Nouer un dialogue** régulier avec les organisations des sociétés civiles locales et soutenir de manière concrète celles engagées pour la promotion de la démocratie, la défense des droits et la liberté d'expression.

→ **Offrir un havre** (facilitation d'accès à l'espace Schengen, asile dans les Etats voisins sûrs...) en cas de menaces ou de persécutions contre des membres de la société civile et de leurs familles, **et un fonds de soutien** d'urgence en cas de représailles économiques.

→ **Interdire l'exportation de matériel de surveillance et de sécurité** à destination des régimes susceptibles de l'utiliser dans la répression de manifestations pacifiques ou dans la neutralisation des activités associatives et politiques.

→ **Activer la coopération judiciaire et policière** à l'égard des responsables d'exactions contre des militants, des opposants, des journalistes ou des défenseurs des droits.

¹ Ou encore le plan d'action qui en découle (les accords d'association existant davantage avec les pays voisins de l'UE), les conventions de partenariat, les contrats, les critères et conditions associés aux programmes d'aide budgétaire. Souvent, une clause en conditionne l'application au respect des droits de l'homme et de la démocratie.

→ **Soutenir**, en leur allouant une partie des moyens dédiés aux élections, les partenariats entre **acteurs de la société civile autour de la promotion de l'Etat de droit et l'éducation civique**, en particulier à l'endroit des femmes et des jeunes, et dans les zones rurales.

IV. Soutenir des processus d'élections libres et transparentes et, au besoin, les accompagner.

→ A l'issue des missions d'observation électorale, rendre publics très rapidement les rapports de l'ensemble des observateurs et n'exprimer d'avis sur la validité du scrutin qu'après leur sortie.

→ Promouvoir d'autres dispositifs d'observation indépendants (observatoires de la presse, observatoire de la campagne).

→ En cas de crise pré ou postélectorale (modification de convenance des codes électoraux, contestation de résultats...), et chaque fois que nécessaire, se poser (en lien avec les Nations unies) en « facilitatrices » des dialogues politiques entre régimes en place, partis d'oppositions et société civile.

V. Promouvoir le projet de création d'une cour constitutionnelle internationale, lancé par le président de la République tunisien après les événements de 2011. Cet organe judiciaire international serait chargé de contrôler les Constitutions et les pratiques constitutionnelles et électorales des États par rapport à leurs engagements internationaux à travers la Déclaration Universelle des droits de l'homme et du citoyen ou les Pactes Internationaux en matière de droits de l'homme.

AUX CANDIDAT(E)S QUI SOUHAITENT INCARNER L'ALTERNANCE

Pour que le mot alternance ait un sens, il s'agit aussi de lui donner un contenu. C'est, bien sûr, à chaque peuple qu'il revient de le définir suivant son histoire, sa culture et son imagination créatrice. Mais quelques mesures pourraient symboliser une véritable alternance porteuse de démocratie :

→ Garantir la transparence sur le budget de l'État, les contrats avec les multinationales et les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles ; et la participation des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

→ Respecter les normes républicaines dans les nominations aux postes de direction de la haute administration, notamment de commandement militaire et policier, et de façon générale dans l'administration publique.

→ Respecter le principe de séparation des pouvoirs, notamment dans la nomination des magistrats.

→ Assurer la liberté d'opinion, de presse et de manifestation sans préalable autre que l'information de l'autorité administrative ; accroître la protection de la société civile et des militants engagés dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

L'APPEL « TOURNONS LA PAGE »

Publié le 15 octobre 2014*, 27 ans après la prise de pouvoir au Burkina Faso de Blaise Compaoré, l'appel « Tournons la page ! » a envoyé un message de soutien aux Burkinabés mobilisés pour l'alternance démocratique, et un message d'alerte à la communauté internationale. Dans les jours qui ont suivi, la France et l'Europe ont mis en garde publiquement Blaise Compaoré contre toute tentative de manipulation constitutionnelle. Le 30 octobre, le peuple burkinabé obligeait le dictateur à la démission.

« L'Afrique continent de l'avenir ». Le slogan est devenu la tarte à la crème des chancelleries, des médias et des milieux économiques internationaux. Mais de l'avenir de qui parle-t-on ? Celui des investisseurs étrangers et de quelques familles dirigeantes ? L'économie internationale a besoin des richesses de l'Afrique, mais elle peut prospérer sans les Africains (plus de 2 milliards de personnes en 2050). Et elle le fait d'autant plus facilement que leur parole est confisquée. L'avenir du continent n'appartiendra aux Africains qu'à condition d'une véritable démocratie. Or, pas plus qu'ailleurs, il n'est de démocratie en Afrique sans alternance.

LE POUVOIR DE PÈRE EN FILS

Les constitutions sont théoriquement les garantes de cette alternance. Fixer une limite au nombre de mandats présidentiels constitue en effet une saine mesure, adoptée par la majorité des pays africains. La disposition est parfois même inamovible. Ces précautions n'ont toutefois pas empêché nombre de chefs d'Etat de se maintenir au pouvoir, des décennies durant, par une violation répétée des principes démocratiques et dans l'indifférence générale des médias et de l'opinion publique internationale. Dans certains pays africains, de véritables dynasties se sont emparées du pouvoir transmis de père en fils. Douze familles aujourd'hui au pouvoir en Afrique l'étaient déjà en 1990. 87% des Gabonais et 88% des Togolais n'ont connu qu'une seule famille à la tête de l'Etat ! Ces régimes ne jouissent pas moins d'un soutien plus ou moins tacite des dirigeants des autres États. Ils ont réussi à asseoir une légitimité internationale, après la Guerre froide, par une subtile manipulation de la menace terroriste. Au Nord, tout se passe comme si la démocratie était un luxe que les pays d'Afrique ne pouvaient se payer. Il résulte de ces situations des conséquences mortifères pour les sociétés africaines.

En témoignent les troubles politiques et militaires qui secouent certains pays. Les citoyens qui se mobilisent pour l'alternance et le respect des règles constitutionnelles et démocratiques paient un lourd tribut à la répression. Le souffle démocratique n'est cependant pas près de s'estomper. Les tentatives de succession dynastique ont été mises en échec au Sénégal par les urnes, en Tunisie et en Egypte par les révolutions arabes. Et le cri « Y en a marre ! » venu de Dakar en 2012 résonne bien au-delà du Sénégal. Les rues de Maputo, Bujumbura, Libreville, Kampala, Ouagadougou ou Alger expriment une même aspiration à l'alternance. Un même refus du pouvoir dynastique.

LA MENACE DE COUPS D'ETAT CONSTITUTIONNELS

Dans les années 1990, le vent de constitutionnalisme avait conduit de nombreux pays africains à limiter les mandats et à s'ouvrir au multipartisme. La mobilisation citoyenne interne fut décisive pour contraindre au changement les régimes autoritaires de l'époque, avec le soutien de forces démocratiques extérieures. Aujourd'hui est venu le temps d'une nouvelle alliance entre citoyens d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs, pour une nouvelle étape : faire vivre l'alternance. Le refus de toute manipulation constitutionnelle pour convenance personnelle en est la première pierre. Si, en soi, la révision d'une constitution n'est pas une pratique antidémocratique, sa transformation en instrument de perpétuation d'un pouvoir personnel est aux antipodes des attentes citoyennes et des valeurs affichées par la communauté internationale en termes de promotion de l'Etat 87 % des Gabonais et 88% des Togolais n'ont connu qu'une seule famille à la tête de l'Etat ! de droit. L'invocation de la stabilité politique et l'artifice de la lutte contre la menace terroriste ne doivent pas faire illusion. Partout

*L'appel a été publié sur lexpress.fr et dans plusieurs journaux d'Afrique - Liberté (Togo), Le Mbandja (Gabon), Gabon Review (Gabon), Le Messenger (Cameroun), Democrat (Guinée Bissau), Le Soir d'Algérie (Algérie), Guardian (Nigeria)... Et Smockey (Balai citoyen) a accordé une longue interview à RFI à l'occasion de l'appel.

dans le monde, l'expérience a montré que le respect des règles démocratiques constitue le meilleur antidote contre l'instabilité politique, les conflits armés et le terrorisme. C'est la solidité des institutions qui garantit la stabilité et non la pérennité du pouvoir personnel. Or la menace d'un coup d'Etat constitutionnel se profile en 2015 au Burkina Faso avec Blaise Compaoré, en 2016 au Congo avec Denis Sassou Nguesso et en RDC avec Joseph Kabila, ou encore en 2017 au Rwanda avec Paul Kagamé. Au Togo la succession dynastique a déjà eu lieu en 2005 au prix d'un tripatouillage constitutionnel faisant 800 morts. L'héritier, au mépris du dialogue politique autour des réformes institutionnelles et des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, s'appête à se porter candidat pour un troisième mandat.

LES DIRIGEANTS ONT RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

Dans ces pays, les présidents et leur entourage posent des actes qui ne trompent personne sur leur volonté de se maintenir au pouvoir par une manipulation constitutionnelle. Par le passé, de nombreux chefs d'Etats africains se sont parjurés sur cette question : Gnassingbé Eyadema au Togo en 2002, Idriss Deby Itno au Tchad en 2005, Paul Biya au Cameroun en 2008, Ismaïl Omar Guelleh à Djibouti en 2010, ou Yoweri Museveni en Ouganda en 2010, Abdoulaye Wade au Sénégal en 2012. D'autres ont par contre fait le choix de l'alternance, à l'instar de Jerry Rawlings au Ghana, Mathieu Kérékou au Bénin, Pinto da Costa à São Tomé et Príncipe, ou encore des présidents Aristides Pereira, Antonio Mascarenhas et Pedro Pires qui se sont succédé aux îles du Cap-Vert. Les dirigeants attirés par la tentation dynastique ont rendez-vous avec l'Histoire : en acceptant l'alternance, ils rendraient le pouvoir à son ultime dépositaire, le peuple, posant un dernier acte marqué du sceau de l'apaisement. De son côté, l'absence de réaction de l'opinion internationale serait, pour les régimes africains concernés, un véritable blanc-seing pour imposer, y compris par la violence, une intolérable modification constitutionnelle pour se maintenir au pouvoir. Laisser l'un d'eux perpétrer ce parjure, c'est ouvrir la brèche qui les autorisera tous à s'y engouffrer. Mais l'effet domino peut jouer en sens inverse : après l'alternance sénégalaise en 2012, après le renoncement du président sortant au Mozambique début mars 2014, il est temps d'agir pour obtenir les conditions d'une alternance ailleurs aussi, à commencer par le Burkina, le Burundi et le Togo. Et dans bien d'autres pays, où la mobilisation se cristallise sur des enjeux autres que constitutionnels (l'usage de la biométrie, la liberté de manifestation, l'indépendance des commissions électorales...). L'Europe fut surprise par les

révolutions arabes. Elle trahirait ses intérêts et ses valeurs à cautionner par son silence la perpétuation de régimes archaïques au sud du Sahara.

DONNER UN CONTENU À L'ALTERNANCE

Pour que le mot alternance ait un sens, il s'agit aussi de lui donner un contenu. C'est bien sûr à chaque peuple qu'il revient de le définir suivant son histoire, sa culture et son imagination créatrice. Mais quelques mesures pourraient ancrer une véritable alternance porteuse de démocratie : transparence sur le budget de l'État, les contrats avec les multinationales et les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles ; respect des normes républicaines dans les nominations aux postes de commandement militaire et policier ; liberté d'opinion, de presse et de manifestation sans préalable autre que l'information de l'autorité administrative ; nomination des magistrats indépendamment du pouvoir politique...

Nous citoyens d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs, intellectuels, artistes, militants, journalistes, responsables religieux, associations, syndicats, appelons à un large rassemblement pour tourner la page des régimes autoritaires et construire les conditions d'une véritable démocratie en Afrique. Partageant les mêmes valeurs démocratiques et non-violentes, nous sommes déterminés à faire vivre les conditions d'une mobilisation citoyenne pour l'alternance démocratique, dans tous les pays d'Afrique subsaharienne. Il en va du devenir du continent africain.

Nous appelons à former, en Afrique, en Europe et ailleurs, une large alliance non-partisane de citoyens, intellectuels, artistes, associations, syndicats et responsables religieux pour :

- Refuser toute manipulation constitutionnelle pour convenance personnelle, délégitimer les régimes dynastiques aux yeux de l'opinion publique et obtenir l'arrêt de la caution apportée par les dirigeants occidentaux aux pratiques anti-démocratiques en Afrique.
- Protéger les militants engagés pour l'alternance démocratique en Afrique et soutenir le renforcement de la société civile en Afrique, par la mise en réseau et la médiatisation de leurs mobilisations sur la scène internationale.
- Imaginer collectivement l'après-alternance en soutenant l'émergence d'une vision partagée de l'avenir de la démocratie en l'Afrique.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

AFRIQUE : ALLIANCE POUR REFONDER LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE - ASSOCIATION PANAFRICAINNE POUR L'ALPHABETISATION ET L'EDUCATION DES ADULTES (PAALAE) - CENTRAL AFRICAN NETWORK FOR TRANSPARENCY, ACCOUNTABILITY AND PARTICIPATION (CANTAP) - EMMAÜS AFRICA
BÉNIN : CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DU BÉNIN (CGTB) - BURKINA FASO - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUR L'ENFANCE (ASCE) - BALAI CITOYEN - FESTIVAL CINÉ DROIT LIBRE - GROUPE DE CONCERTATION ET DE RÉFLEXION (GCR) - MOUVEMENT DES SANS-VOIX BURKINA
BURUNDI : DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE AU BURUNDI (DYNASCO) - FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU BURUNDI (FORSC) - LIGUE NATIONALE POUR LES ELECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES (LINELIT) **CAMEROUN :** ACTIONS SOLIDAIRES DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS ET D'APPUI AUX LIBERTÉS (ASSOAL) - AFROLEADERSHIP - AGAGES MANAGEMENT CONSULTANTS - ALLIANCE POUR LE BUDGET PARTICIPATIF ET LA FINANCE LOCALE (ACBPFL) - ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - ASSOCIATION DES JEUNES ACTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE (AJADES) - CAFAGB - CENTRALE SYNDICALE DU SECTEUR PUBLIC (CSP) - CENTRE D'ACTIONS POUR LA VIE ET LA TERRE (CAVT) - CENTRE DE RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL (CRDL) - CENTRE RÉGIONAL AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE ET COMMUNAUTAIRE (CRADEC) - DYNAMIQUE CITOYENNE - GREDEVEL - HUMAN RIGHTS INITIATIVES (HRI) - JEUNESSE RURALE ACTIVE (JEURAC) - PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURES DU CAMEROUN (PFDESC) - PLATEFORME DES PROMOTEURS DE MUTUELLES ET COOPÉRATIVES D'HABITAT (MUCOOPHACAM) - RÉSEAU NATIONAL DES HABITANTS DU CAMEROUN (RNHG) - WOMEN'S ADVOCACY AND COMMUNICATION NETWORK (WANET) - **CONGO BRAZZAVILLE :** CONSEIL POUR LA LIBÉRATION ET LE CHANGEMENT AU CONGO (CLC) - DEMAIN LE CONGO BRAZZAVILLE - DÉVELOPPER AUTREMENT LE CONGO (DAC) - GROUPE D'ETUDE ET DE RECHERCHE DU PROGRÈS EN AFRIQUE (GERPA) - JEUNESSE EN ACTION POUR LA RÉPUBLIQUE - JUSTICE ET PAIX POINTE NOIRE - LA CONSCIENCE LIBRE - LEMARIGOT.COM - MOUVEMENT CITOYEN POUR LE RESPECT DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL - MOUVEMENT POUR LA CULTURE CITOYENNE (MCC) - PUBLIEZ-CE-QUE-VOUS-PAYEZ - RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME (RPDH) - SAUVONS LE CONGO - SERVICE D'ACTION CIVIQUE ET DE RÉSISTANCE (SACER) **CÔTE D'IVOIRE :** ASSOCIATION IVOIRIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE EN DANGER - CONVENTION SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE - SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU DISTRICT D'ABIDJAN (SYNEDA) **DJIBOUTI :** COMITÉ DES FEMMES DJIBOUTIENNES CONTRE LES VIOLS ET L'IMPUNITÉ **GABON :** BRAINFOREST - ÇA SUFFIT COMME ÇA - COLLECTIF GABON DÉMOCRATIE - FORUM DU PEUPLE EKANG - GABON ADVANCE - LE MBANDJA (HEBDMADAIRE) - LES INDIGNÉS DU GABON - RÉSEAU DES ORGANISATIONS LIBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA BONNE GOUVERNANCE AU GABON (ROLBG) - SYNDICAT DES CADRES **GUINÉE :** ACORD GUINÉE - ACTION INTERNATIONALE CONTRE LES CONFLITS ET LES MALADIES QUI MENACENT L'AFRIQUE (AICCOMMA) - ASSOCIATION DES VICTIMES, PARENTS ET AMIS DU 28 SEPTEMBRE 2009 (AVIPA) - ASSOCIATION GUINÉENNE POUR LA TRANSPARENCE (AGT) - ASSOCIATION POUR DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) - CENTRE D'ECOUTE DES FEMMES ET DES ENFANTS - COALITION CITOYENNE POUR LES ALTERNATIVES AFRICAINES DETTE ET DÉVELOPPEMENT ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE LA GUINÉE (CADIF) - LIVING VILLAGE - PLATEFORME NATIONALE DS CITOYENS UNIS POUR LE DÉVELOPPEMENT (PCUD) - UNION DES JEUNES VOLONTAIRES DE COYAH (UJVC) - VOLONTAIRES GUINÉENS POUR L'ENVIRONNEMENT - CARES - **MALI :** FRONT NOUVEAU CITOYEN (FNC) - PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ MALI - **MAURITANIE :** CGT MAURITANIE (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE) **MOZAMBIQUE :** AKILIZETHO - ADS - INSTITUTO XAVIER - NIGER - RÉSEAU NATIONAL DETTE ET DÉVELOPPEMENT (RNDD-NIGER) **NIGERIA :** THE AFRICA NETWORK FOR ENVIRONMENT AND ECONOMIC JUSTICE (ANEJ) **RCA :** ASSOCIATION OUBANGUI CHARI POUR LE VIVRE ENSEMBLE (AOEVC) - PLAN D'ACTION DU RÉSEAU AGAPE POUR LA PAIX LA LIBERTÉ L'UNITÉ L'IDENTITÉ ET L'ETHIQUE (PARAPLUIE) **RDC :** ACTIONS DES CHRÉTIENS POUR LA PROMOTION DE LA PAIX ET DU DÉVELOPPEMENT (ACPD) - ACTIONS SANS FRONTIÈRES (AFRO) - AMANI NA TUMAINI KWETU (ATK SUD-KIVU RDC) - ASSOCIATION AFRICAINE DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (ASADHO) - ASSOCIATION POUR DES ÉLECTIONS TRANSPARENTES ET APAISÉES (AETA) - ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DÉFENSE DE LA DIGNITÉ DES VICTIMES - ASSOCIATION POUR LES NATIONS UNIES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (ANU-RDC) - COLLECTIF DES PARTIES CIVILES DU KIVU - COMMISSION EPISCOPALE JUSTICE ET PAIX DE RDC (CENCO) - FONDATION POINT DES VUE DES JEUNES AFRICAINS POUR LE DÉVELOPPEMENT (FPJAD ASBL) - HÉRITIERS DE LA JUSTICE - JUSTICE POUR TOUS - KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KAF - LUTTE POUR LE CHANGEMENT / LUCHA - NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (NDSCI) - OUVRIERS DU MONDE (ODM) - SYNERGIE DES FEMMES POUR LES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES (SFVS) - UNION DES FEMMES POUR LA DIGNITÉ HUMAINE (UFDH) - **SENÉGAL :** FORUM SOCIAL SÉNÉGALAIS - IMAGINE AFRICA INTERNATIONAL - MOUVEMENT DU 23 JUIN (M23) - SUKHALI - Y EN A MARRE SÉNÉGAL **TCHAD :** ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES LIBERTÉS FONDAMENTALES AU TCHAD (APLFT) - ASSOCIATION SOCIALE DES JEUNES POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (ASJDH) - COMITÉ DE SUIVI DE L'APPEL À LA PAIX ET À LA RÉCONCILIATION (CSAPR) - PATRIOTES DE LA DIASPORA TCHADIENNE **TOGO :** ACTION SUD - CADTM-TOGO ET LIGUE DES PATRIOTES - CONCERTATION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU TOGO - JUSTICE ET PAIX TOGO - OBSERVATOIRE DES MÉDIAS (OMDG-TOGO) - QUOTIDIEN LIBERTÉ - SYNERGIE-TOGO - VISIONS SOLIDAIRES **EUROPE :** **ALLEMAGNE :** COLLECTIF GABON DÉMOCRATIE - **AUTRICHE :** JUSTICE ET PAIX AUTRICHE - **BELGIQUE :** ACTION DÉVELOPPEMENT. PARRAINAGES MONDIAUX - ASSOCIATION CULTURES & PROGRÈS - CENTRE TRICONTINENTAL (CETRI) - CLUB WALCO - CNCD-11.11.11 - ENTRAÏDE ET FRATERNITÉ - FONDS ANDRÉ RYCKMANS - JAMBO ASBL - JUSTICE ET PAIX BELGIQUE FRANCOPHONE - LE MONDE SELON LES FEMMES - RÉSEAU INTERNATIONAL DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX - BELGIQUE - SOLIDARITÉ MONDIALE ASBL **FRANCE :** AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME (AEDH) - AMICALE PANAFRICAINNE - ASSOCIATION CARDINAL EMILE BIAYENDA-FRANCE (ACEB - FRANCE) - CCFD-TERRA SOLIDAIRE - CLUB DES AFRICAINS DE BRETAGNE - COMITÉ DE LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES AU CAMEROUN (CL2P) - COMITÉ POUR L'UNITÉ, LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION AU RWANDA - CUPR - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS (CGT) - CONGO YA SIKA - CONSEIL REPRÉSENTATIF DES ASSOCIATIONS NOIRES (CRAN) - CRID (CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT) - FÉDÉRATION DES CONGOLAIS DE LA DIASPORA (CONGO-BRAZZAVILLE) - FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DES DROITS DE L'HOMME (FIFDH) - FONDATION FRANCE LIBERTÉS - GROUPE NON-VIOLENT LOUIS LECOIN - INFORMATIONS SANS FRONTIÈRES - JUSTICE ET PAIX FRANCE - LABEL BEAUTÉ NOIRE - LUMIÈRE D'AMIS - MOUVEMENT CONGOLAIS CONTRE LA DICTATURE - LYON - MOUVEMENT DE LA PAIX - RÉSEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE ANTENNE FRANCE - SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE - SHERPA - SURVIE - TERRE DES HOMMES FRANCE - WINNING AFRICA - Y EN A MARRE ESPRIT PARIS **ITALIE :** DYNAMIQUE DE LA DIASPORA CONGOLAISE (DE RDC) - RÉSEAU PAIX POUR LE CONGO / RETE PACE PER IL CONGO **LUXEMBOURG :** JUSTICE ET PAIX LUXEMBOURG **PAYS-BAS :** RÉSEAU INTERNATIONAL DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX **ROYAUME-UNI :** METHODIST TAX JUSTICE NETWORK **UK :** **SUISSE :** SWISSAID **AUTRES INTERNATIONAL :** TAX JUSTICE NETWORK - EMMAÜS INTERNATIONAL **LIBAN :** AESTIM INVESTMENT ADVISORY **NICARAGUA :** RED NICARAGUENSE DE COMERCIO COMUNITARIO (RENICO)

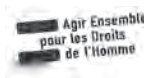
PERSONNALITÉS SIGNATAIRES (AU 15 OCTOBRE 2014)

JEAN BAPTISTE BADERHA, JOURNALISTE, RDC - **BERTRAND BADIE**, POLITOLOGUE, FRANCE - **RICHARD BANÉGAS**, POLITOLOGUE, FRANCE - **JEAN-FRANÇOIS BAYART**, POLITOLOGUE, FRANCE - **WILLIAM BOURDON**, AVOCAT, FRANCE - **SYLVIE BUKHARI-DE PONTUAL**, AVOCATE ET PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (FIACAT), FRANCE - **MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU**, JURISTE ET PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES JURISTES POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE (AEJDH), FRANCE - **NOAM CHOMSKY**, LINGUISTE ET PHILOSOPHE, ETATS-UNIS - **JOHN CHRISTENSEN**, ECONOMISTE, ROYAUME-UNI - **ALEX COBHAM**, ECONOMISTE, ROYAUME-UNI - **CHRISTOPHE DABIRE**, PHILOSOPHE, BURKINA FASO - **MIGUEL DE BARROS**, SOCIOLOGUE, GUINÉE-BISSAU - **ALAIN DENEAULT**, ESSAYISTE, CANADA - **THOMAS DELTOMBE**, ÉDITEUR, FRANCE - **OLIVIER DE SCHUTTER**, JURISTE, ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, BELGIQUE - **DJIBRIL DIAW**, RÉALISATEUR ET JOURNALISTE, MAURITANIE - **MAMADOU DIOUF-MIGNANE**, COORDINATEUR DU FORUM SOCIAL SÉNÉGALAIS, SÉNÉGAL - **JEAN-PIERRE DUBOIS**, CONSTITUTIONNALISTE ET PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, FRANCE - **VINCENT FOUCHER**, POLITOLOGUE, FRANCE - **FRANÇOIS GÈZE**, ÉDITEUR, FRANCE - **MICHEL GRIFFON**, ECONOMISTE ET AGRONOME, FRANCE - **DIEUDONNÉ HAMADI**, RÉALISATEUR, RDC - **EVA JOLY**, EURODÉPUTÉE, EX-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT AU PARLEMENT EUROPÉEN, FRANCE - **ROBERT KABAKELA**, JOURNALISTE, RDC - **BOB KABAMBA**, POLITOLOGUE, RDC / BELGIQUE - **KASEREKA KAVWAHIREHI**, PHILOSOPHE, CANADA - **TOUSSAINT KAFARHIRE MURHULA SJ**, POÈTE, RDC - **SAMSKA LEJAH**, ARTISTE, BURKINA FASO - **GUSTAVE MASSIAH**, INGÉNIEUR ET ÉCONOMISTE, FRANCE - **ACHILLE MBEMBE**, HISTORIEN, CAMEROUN - **ERNEST-MARIE MBONDA**, PHILOSOPHE, CAMEROUN - **JEAN MERCKAERT**, RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE PROJET, FRANCE - **STAAF MEYAA**, ARTISTE, GABON - **OLIVIER MONGIN**, PHILOSOPHE, ANCIEN DIRECTEUR DE LA REVUE ESPRIT, FRANCE - **EDGAR MORIN**, PHILOSOPHE ET SOCIOLOGUE, FRANCE - **VALENTIN-YVES MUDIMBE**, PHILOSOPHE, ÉCRIVAIN, POÈTE, RDC - **GILBERT MUSSUMBA**, PRÉSIDENT DU COMITÉ AFRICAIN DU SCOUTISME, BURUNDI - **YOUSSOU NDOUR**, CHANTEUR, SÉNÉGAL - **MARIA NOWAK**, PRÉSIDENTE DE L'ADIE, FRANCE - **JEAN-PIERRE OLIVIER DE SARDAN**, ANTHROPOLOGUE, NIGER/FRANCE - **BOUKARI OUBA**, JOURNALISTE, BURKINA FASO - **CÉCILE RENOUARD**, PHILOSOPHE, RELIGIEUSE DE L'ASSOMPTION, FRANCE - **PIERRE ROSANVALLON**, HISTORIEN ET SOCIOLOGUE, FRANCE - **PIERRE SANE**, ANCIEN SECRÉTAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL, SÉNÉGAL - **ABDERRAHMANE SISSAKO**, CINÉASTE, MAURITANIE - **SMOCKEY**, ARTISTE, BURKINA FASO - **YOUBA SOKONA**, ANCIEN DIRECTEUR DU CENTRE AFRICAIN DE POLITIQUE CLIMATIQUE, MALI - **CHEIKH TIJAAN SOW**, ÉCRIVAIN, AUTEUR COMPOSITEUR, SÉNÉGAL/FRANCE - **MOUSSA SOW**, ANTHROPOLOGUE, MALI - **LOUIS-GEORGE TIN**, PRÉSIDENT DU CRAN, FRANCE - **JÉRÔME VIGNON**, PRÉSIDENT DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE, FRANCE - **CHICO WHITAKER**, COFONDATEUR DU FORUM SOCIAL MONDIAL, MEMBRE DE JUSTICE ET PAIX BRÉSIL, BRÉSIL - **CATHERINE WIHTOL DE WENDE**, POLITOLOGUE ET SOCIOLOGUE, FRANCE - **PATRICE YENGO**, POLITOLOGUE ET ANTHROPOLOGUE, CONGO BRAZZAVILLE - **ARNAUD ZACHARIE**, ÉCONOMISTE, BELGIQUE



TOURNONS LA PAGE

ILS SOUTIENNENT TOURNONS LA PAGE



RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.tournonslapage.com

